

CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU DOUBS

Séance du 24 mars 2025

DEBATS IN EXTENSO

SOMMAIRE

* * *

ALLOCUTION DE MME CHRISTINE BOUQUIN, PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL	4
<i>Approbation du procès-verbal de la session budgétaire de décembre 2024 - Budget Primitif 2025</i>	28
RAPPORT BUDGETAIRE	28
<i>N° 401 – Décision modificative n°1 - Loi de finances 2025)</i>	28
RAPPORTS PONCTUELS	43
<i>N° 402 – Compte rendu de l'exercice des délégations de compétences consenties à la Présidente du Département par le Conseil départemental</i>	43
<i>N° 403 – Relèvement du taux des droits de mutation à titre onéreux (DMTO)</i>	43

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU DOUBS

Séance du 24 mars 2025

Débats in extenso

La séance est ouverte à 14h30, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente du Conseil départemental.

Etaient présents les Conseillers départementaux suivants :

Ludovic FAGAUT, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Béatrix LOIZON (*jusqu'au rapport 401*), Denis LEROUX, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME VIEILLE, Serge RUTKOWSKI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Frédéric BARBIER, Bruno BEAUDREY (*jusqu'au rapport 402*), Priscilla BORGERHOFF, Marie-Paule BRAND, Damien CHARLET, Monique CHOUX, Christine COREN-GASPERONI, Claude DALLAVALLE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY (*jusqu'au rapport 401*), Annick JACQUEMET, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Valérie MAILLARD, Thierry MAIRE DU POSET, Albert MATOCQ-GRABOT, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Georges UBBIALI (*pour le rapport d'approbation du procès-verbal*), Thierry VERNIER (*pour le rapport d'approbation du procès-verbal*), Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Aly YUGO, Conseillers départementaux

Etaient excusés (représentés) les Conseillers départementaux suivants :

Béatrix LOIZON a donné pouvoir à Olivier BILLOT (*pour les rapports 402 et 403*)

Frédéric BARBIER a donné pouvoir à Martine VOIDEY

Bruno BEAUDREY a donné pouvoir à Marie-Paule BRAND (*pour le rapport 403*)

Jeanne HENRY a donné pouvoir à Géraldine LEROY (*pour les rapports 402 et 403*)

Georges UBBIALI a donné pouvoir à Raphaël KRUCIEN (*pour les rapports 401 à 403*)

Thierry VERNIER a donné pouvoir à Patricia LIME VIEILLE (*pour les rapports 401 à 403*)

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental peut valablement délibérer.

*

* * *

Allocution de Mme Christine BOUQUIN, Présidente du Conseil départemental

Mme la PRESIDENTE. – Bonjour à toutes et à tous. On commence par faire l'appel.

(Mme la Présidente procède à l'appel des Conseillers départementaux par ordre alphabétique)

Le quorum est atteint. On peut commencer.

Sont excusés Frédéric BARBIER, qui donne pouvoir à Martine VOIDEY. Nous avons largement le quorum et je vous en remercie.

Je veux saluer les personnes à nos côtés aujourd'hui : d'abord la presse, merci d'être à nos côtés. Je veux saluer aussi notre Payeur départemental du Doubs, merci à vous d'être présent. Sur une décision modificative, en général je sais que vous appréciez d'être à nos côtés et je vous remercie pour les bonnes relations que nous avons les uns et les autres.

Philippe MONNET, le président de la Chambre interdépartementale d'agriculture du Doubs territoire de Belfort. Merci Philippe d'être à nos côtés. Je te renouvelle mes félicitations pour ta réélection. Il y a du travail à faire non seulement avec les Départements, la profession et les différentes compétences qui nous animent au quotidien. Je sais que nous pourrons poursuivre, comme nous l'avons toujours fait, dans un échange franc et efficace, nos relations.

Sont excusés aujourd'hui, Jean-Luc QUIVOGNE le président de la Chambre de commerce et d'industrie Saône-Doubs.

Je dois excuser Stéphane BEAUDOUX, le contrôleur général, directeur général des services départementaux d'incendie et de secours. Il n'est pas là aujourd'hui, mais j'en profite en vos noms je pense, pour le remercier de la magnifique organisation du cross national qui a eu lieu samedi sur le site de la Malcombe. J'y associe l'ensemble des partenaires, ville de Besançon, Grand Besançon, le Département du Doubs bien sûr, tous les partenaires privés qui étaient réunis, avec un premier accueil le vendredi soir à la Citadelle. On a pu faire une promenade sur les remparts pour ceux qui le souhaitent, et ensuite des échanges importants. Tous les SDIS étaient représentés, y compris nos amis d'outre-mer. Chacun avait fait l'effort et nous avons fait en sorte que chacun puisse être présent : une belle épreuve non seulement sportive, mais de solidarité, et je tiens à remercier les conseillers départementaux qui m'ont accompagnée lors de cette journée. Nous étions un certain nombre.

J'ai une petite pensée pour Lou aussi, qui a loupé de très peu le Globe.

On va entrer dans un vif du sujet qui est lourd aujourd'hui, lourd dans nos échanges, mais lourd aussi par rapport à ce qui se passe dans l'actualité.

J'ai commencé par quelques mots plutôt légers de remerciements et de clin deuil et de toutes les manifestations qui ont pu se passer ce week-end. Elles étaient nombreuses sur notre beau département.

Il me revient de désigner un ou une secrétaire de séance : je propose Patricia LIME-VIEILLE.

Je vous annonce le dépôt par le groupe Le Doubs social écologique et solidaire d'un amendement au rapport 401, la Décision Modificative n°1, loi de Finances 2025, conformément à l'article 26 du règlement intérieur du Conseil départemental du Doubs. Nous présenterons le rapport,

nous échangerons. Ensuite, l'amendement, nous le voterons ou pas, puis nous passerons au vote du rapport 401 puisqu'il faut ou pas intégrer l'amendement qui est proposé aujourd'hui.

Mesdames et messieurs les conseillers départementaux, chers collègues, Mesdames et messieurs les représentants que j'ai cités précédemment, chers collaborateurs du Département, Mesdames et messieurs les représentants de la presse, Mesdames et messieurs, cette Assemblée marque la troisième étape de notre parcours budgétaire ; un parcours engagé dès l'automne dernier avec le débat d'orientations budgétaires, moment essentiel où nous avons posé un diagnostic lucide sur la situation financière de notre département et défini les grandes priorités qui guident notre action pour 2025 sur la base de notre projet de mandat.

En décembre, nous avons franchi une nouvelle étape avec le vote du budget primitif, une décision majeure permettant de fixer un cap clair et de donner à chacun une feuille de route pour l'année à venir.

Ce budget, nous l'avons construit avec sérieux et responsabilités, en tenant compte des incertitudes politiques, économiques et des tensions qui pèsent sur les finances publiques. Et aujourd'hui, comme nous l'avons indiqué, alors nous avons indiqué la date du 17 février mais il ne vous a pas échappé que le budget de l'État a été voté le 5 février donc vous aviez été avertis que la séance se déroulerait le 24 mars et nous y sommes, donc aujourd'hui, nous devons adopter cette Décision Modificative. Alors non, pas parce que nous avons sous-estimé nos besoins ou mal anticipé notre trajectoire, mais parce que nous y sommes contraints. Contraints par les choix de l'État, qui, après le vote de la loi de finance seulement le 5 février, je viens de vous le rappeler, nous imposent une contribution complémentaire alourdissant encore la charge pesant sur notre collectivité.

Cette Décision Modificative n'est pas une simple réévaluation technique. C'est une décision budgétaire imposée par l'État, qui vient percuter nos engagements et limiter notre capacité d'action. Nous devons donc ajuster nos choix, non pas en rognant les engagements pris en décembre, mais en trouvant des solutions pragmatiques pour préserver l'essentiel, tout en garantissant l'équilibre de nos finances. Et c'est ce que nous allons faire aujourd'hui : examiner ces ajustements, en mesurer les impacts, et surtout, réaffirmer notre cap malgré les contraintes. Car si nous sommes ici, c'est bien pour agir, pas pour subir.

Notre responsabilité en tant qu'élus du territoire est d'apporter des réponses claires, des choix lucides et des engagements solides, dans un monde où les repères traditionnels s'effacent et où l'action publique est plus que jamais un pilier de stabilité ; un pilier d'autant plus essentiel alors que nous nous retrouvons dans une période où, chacun le perçoit, les temps ont changé.

Ce qui nous semblait stable et immuable est devenu incertain. Ce qui était une évidence budgétaire est devenu une équation périlleuse. Ce que nous faisons hier avec les marges de manœuvre, nous devons aujourd'hui le prioriser avec rigueur. Et pourtant, notre responsabilité, nos responsabilités, elles, restent les mêmes.

Nous devons protéger les plus fragiles, soutenir nos territoires, investir pour l'avenir, assurer la continuité des services publics essentiels et bien d'autres missions encore. Mais avec quels moyens ? Et surtout, dans quel cadre budgétaire, alors que l'État nous impose toujours plus de charge sans nous donner les moyens de les assumer.

L'Assemblée des départements de France a fait un calcul : l'État nous imposait 3 Md€ de dépenses supplémentaires ces dernières années, et dans le même temps, il nous a retiré 8 Md€ de recettes. Ce sont donc 11 Md€ qui manquent aujourd'hui aux Départements pour assumer leurs missions. Toutefois, notre rôle dans cette Assemblée n'est pas de nous lamenter, mais bien d'affronter la réalité avec discernement, d'expliquer nos choix et de les assumer avec cohérence.

Cette réalité, quelle est-elle ? Notre Département, comme les autres, subit une équation impossible : faire face à des dépenses transférées qui continuent de s'empiler avec des recettes gelées ou insuffisamment revalorisées. Ainsi, pour 2025, le gel de la dynamique de la TVA nous prive de 7 M€ de recettes, alors que cette ressource devait compenser la suppression, il y a trois ans, de la taxe foncière départementale ; elle est désormais bloquée.

Le nouveau dispositif de lissage conjoncturel « DILICO » nous ponctionne de 1,4 M€. Je pense que certains dans l'Assemblée reviendront sur ce dispositif, qui non seulement impacte les Départements, impacte certaines agglomérations, mais aussi plus de 22 communes dans notre département. Quelle en est la réalité et quels en sont les contours ? Je ne suis pas à même aujourd'hui de vous expliquer tout cela. L'effet mécanique ne nous permet pas d'avoir une explication complète, mais peut-être que les collègues élus ont plus d'information que moi, mais c'est quand même quelque chose qu'il nous faut partager ensemble.

Nous poursuivons sur la hausse de la cotisation employeur à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, qui nous coûte 1,4 M€ supplémentaires.

Le coup du Ségur 4, décidé unilatéralement par l'État et qu'il n'a pas les moyens de compenser, représente une dépense de 2,6 M€ sur 2024 et 2025.

La revalorisation du RSA, je ne sais pas s'il faut parler de + 1,9 ou de + 1,7 puisque la décision s'avérera être le 1^{er} avril, nous impose une charge supplémentaire de 1 M€ en s'appuyant sur + 1,7.

La seule bonne nouvelle, je ne sais pas si c'est ainsi qu'il faut que je la nomme : la hausse des concours de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, pour l'allocation personnalisée d'autonomie, APA, et la prestation de compensation du handicap, PCH, qui devrait, je parle toujours au conditionnel, générer une recette de 1,5 M€.

Au total, c'est bien une nouvelle réduction de 12 M€ de nos ressources à laquelle nous devons faire face. Mais ce n'est pas tout.

Afin d'atténuer un peu ce nouveau choc financier, l'État nous donne un soi-disant choix : celui d'augmenter les droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Mais soyons clairs, ce n'est pas un choix, ce n'est pas une volonté de notre part ; c'est en réalité un transfert d'impopularité.

Plutôt que d'assumer une réforme fiscale nationale, l'État nous pousse à augmenter nous-mêmes cet impôt pour financer des décisions qu'il a prises seul. L'État nous place devant une alternative aussi brutale qu'injuste. Nous avons analysé toutes les options possibles, cherché des alternatives et exploré d'autres leviers. Mais la réalité est implacable : soit nous engageons cette hausse des DMTO, soit nous devons couper encore plus et drastiquement dans nos investissements et nos politiques publiques. C'est pourquoi nous avons pris la décision difficile, mais responsable, d'augmenter les DMTO de 0,5 point à partir du 1^{er} mai.

Cette mesure qui devrait générer 3 M€ de recettes supplémentaires en 2025 est un levier incontournable à réactiver pour éviter de fragiliser encore plus les finances du Département.

Après cette mesure, une fois que nous avons additionné les nombreuses nouvelles dépenses imposées et soustrait les rares recettes, l'addition pour notre collectivité reste très élevée, avec toujours 9 M€ supplémentaires à trouver.

Ces 9 M€ ne sont pas des chiffres abstraits inscrits dans un document budgétaire. Chaque euro perdu pour le Département se traduit en un projet retardé, une aide moins accessible, une infrastructure dégradée.

Il est facile de parler de chiffres, mais derrière ces chiffres, il y a des visages, des attentes et des besoins réels. Nous devons l'expliquer avec force, car enfin, pardonnez-moi, mais ces 9 M€, l'État ne les prend pas au Département, il les prend aux Doubiens. Il les prend aux familles qui attendent la rénovation d'un collège, aux usagers empruntant chaque jour nos routes départementales, aux personnes qui comptent sur nos mesures de solidarités, aux associations qui font vivre notre territoire, aux entreprises locales qui dépendent de la commande publique pour maintenir des emplois.

Face à cette situation, nous aurions pu choisir la facilité. Nous aurions pu tout bloquer, arrêter les investissements, nous replier sur une gestion à court terme, en attendant des jours meilleurs. Nous aurions pu, comme d'autres, gérer cette situation en prenant des décisions verticales, sans concertation. Mais ce n'est pas notre conception de l'action publique.

Nous avons, au contraire, choisi d'aller à la rencontre des élus locaux, des entreprises, des acteurs économiques et associatifs pour expliquer la situation, échanger et construire ensemble des solutions nous permettant de traverser cette période.

C'est pourquoi le 4 février à Valdahon nous avons réuni 280 maires et élus locaux dans un dialogue direct, sans tabou, où chacun a pu exprimer ses préoccupations, ses attentes et ses propositions.

Ce fut une réunion essentielle car nous avons pu expliquer les arbitrages budgétaires que nous avons dû prendre, mais surtout écouter leurs retours pour trouver des solutions adaptées à leur réalité locale.

Ensemble, nous avons tenu un discours de vérité. Oui, le Département doit faire face à des contraintes budgétaires inédites. Mais non, nous ne renonçons pas à accompagner les communes et le bloc communal dans leurs projets structurants. Seulement, nous le ferons sur des principes de fonctionnement redéfinis, expliqués et partagés.

Le 4 mars, nous avons également rencontré les acteurs du BTP. S'il y a bien un secteur ressentant immédiatement les effets d'une baisse d'investissement public, c'est celui du BTP. Chaque chantier suspendu, chaque projet reporté, ce sont des entreprises locales qui souffrent. Ce sont des artisans et des ouvriers qui voient leur activité se réduire.

Nous avons donc tenu à échanger directement avec les entreprises du bâtiment et des travaux publics pour leur faire part des choix budgétaires du Département, mais aussi pour construire avec eux des solutions pragmatiques.

Nous avons rappelé que même avec un budget d'investissement ramené à 75,8 M€, soit le niveau de 2021, nous restons le premier investisseur public du département.

Ces rencontres ne sont pas des événements ponctuels. Elles sont la base de notre méthode, notre ADN politique, notre marque de fabrique.

Dans une période où beaucoup d'acteurs public se replient sur eux-mêmes, nous avons fait un choix radicalement différent : celui de l'ouverture, du dialogue et de la co-construction. Nous continuerons à travailler main dans la main avec les élus locaux, les acteurs économiques, les associations, les partenaires sociaux, pour ajuster nos décisions en fonction des besoins réels du terrain. Car nous en sommes convaincus, les meilleures solutions ne viendront pas d'en haut. Elles émergeront du travail collectif, celui que nous menons avec tous les acteurs du Doubs, au bénéfice de tous les Doubiens.

Cette méthode, nous l'avons bien sûr appliquée dans le domaine des solidarités, avec les associations qui œuvrent chaque jour aux côtés du Département pour accompagner les plus fragiles.

C'est pourquoi, fidèle à cette méthode basée sur le dialogue et l'explication de nos choix, je crois utile d'apporter à cette Assemblée, mais aussi à la presse, des réponses claires.

Tout comme vous, avant d'entrer dans cette salle et d'ouvrir cette séance, j'ai vu et entendu devant notre Conseil Départemental la mobilisation d'éducateurs de rue de l'association départementale de sauvegarde de l'enfant et de l'adolescent dans le Doubs, l'ADDSEA, qui s'interrogent sur les choix politiques et budgétaires que nous faisons.

Je veux commencer par leur dire, avec la majorité, que je respecte profondément leur engagement, leur travail de terrain, leur vocation à accompagner les jeunes en difficulté.

Je comprends leur inquiétude : quand on consacre sa vie à aider les autres, toute évolution budgétaire peut être perçue comme une menace.

L'intervention des éducateurs de rue joue un rôle essentiel dans l'accompagnement des jeunes en difficulté et nous n'avons jamais remis en cause son importance. Mais il est important aussi d'être clair sur ce que nous faisons et sur ce que nous ne faisons pas.

Contrairement à ce que certains peuvent dire ou écrire, nous ne procédons pas à un désengagement brutal. Les décisions prises ont fait l'objet d'un dialogue approfondi depuis plusieurs mois avec l'ADDSEA, avec des rencontres successives, pour expliquer, anticiper et trouver les meilleures solutions possibles.

Lors du vote du budget primitif 2025 en décembre, nous avons acté une première réduction de 202 717 €, correspondant à l'équivalent de quatre postes en équivalent temps plein. Cette décision n'a pas été prise à la légère. Elle a été appliquée progressivement, en concertation avec l'ADDSEA, qui a fait le choix de geler 7 postes, dont les éducateurs arrivent en fin de contrat, pour limiter au maximum l'impact social.

Aujourd'hui, nous devons aller plus loin, avec une réduction supplémentaire de 250 000 €, ce qui représente cinq nouveaux postes en équivalent temps plein. 250 000 € sur un budget de 2,5 M€, je le précise, soit une baisse de 10 % pour atteindre le niveau de budget de 2021. C'est un effort supplémentaire, c'est vrai, mais un effort qui là aussi a été travaillé avec l'ADDSEA pour limiter l'impact sur le terrain et accompagner cette transition.

Là encore, il faut être précis sur les faits. Le gel de 7 postes déjà acté fait que seuls deux postes supplémentaires seraient réellement impactés. Il ne s'agit donc pas de suppression sèche de poste.

Nous avons demandé à l'ADDSEA d'engager des discussions avec ses salariés, l'employeur est là-bas, pour organiser des mobilités volontaires vers le nouveau service de visite médiatisée qui doit s'ouvrir prochainement.

En effet, deux lots de notre appel à projet ont été attribués en février dernier à l'ADDSEA. Cela offre des solutions aux éducateurs, ce qui devrait permettre d'éviter autant que possible des situations de rupture brutale.

Les réalités du terrain changent. Nous devons adapter notre action pour accompagner davantage de jeunes en souffrance, en renforçant le suivi individualisé au plus près des familles.

Je le redis, ce travail a été construit en concertation avec l'ADDSEA. Nous avons longuement échangé, nous avons analysé ensemble les besoins émergents et nous avons fait un choix : prioriser le suivi intensif à domicile, permettant de maintenir les jeunes dans leur environnement.

Je le rappelle également, car il faut toujours avoir un peu de mémoire : le suivi à domicile est le besoin essentiel actuel de l'aide sociale à l'enfance, mis en avant dans le cadre de la mission d'information et d'évaluation, menée ensemble en 2024. Si ma mémoire est bonne, il me semble que cette mission, nous l'avons adoptée tous ensemble.

Je veux donc adresser un message aux éducateurs de rue, à ceux qui manifestent leur crainte de voir disparaître un pan de leurs missions : nous avons besoin de vous et nous continuerons à travailler avec vous, mais différemment, car nous devons concentrer nos moyens là où ils seront les plus efficaces.

Notre priorité aujourd'hui comme demain reste la même : protéger, accompagner et donner un avenir à chaque jeune en difficulté.

Nous avons fait un choix assumé : celui d'un redéploiement de notre action, certainement pas celui d'une coupe aveugle.

J'ajoute que ce redéploiement, nous nous l'appliquons à nous-mêmes sur toutes nos politiques, sauf celle de l'enfance, qui, je le rappelle, a été revalorisée de + 5 % dans le budget primitif de 2025. Ce qui montre clairement notre priorité.

Alors oui, oui, nous demandons des efforts aux autres, mais ces efforts, et tous les Vice-présidents dans leur politique peuvent en témoigner, nous nous les appliquons à nous-mêmes d'abord.

Depuis plusieurs années, nous avons engagé une gestion drastique de nos dépenses de fonctionnement, en optimisant nos coûts internes, en réorganisant certains services, en repensant nos politiques pour les rendre plus efficaces, et en supprimant 45 postes sur trois ans dans les effectifs du Département.

Nous avons fait ces choix avec un principe clair : préserver l'essentiel et éviter des coupes sombres. Mais nous devons être lucides : nous ne pouvons pas continuer indéfiniment à absorber les baisses de ressources sans qu'elles n'aient d'impact sur nos partenaires.

Les décisions prises aujourd'hui ne sont pas faciles, mais sont nécessaires. Nous avons cherché à limiter au maximum les effets pour les habitants du Doubs, mais il est évident que l'État ne peut continuer à nous imposer de nouvelles charges sans que cela ne se répercute quelque part.

C'est un exercice de vérité que nous devons faire collectivement. Nos politiques publiques ne peuvent pas rester figées, alors que notre environnement change. Nous devons aussi nous habituer à travailler autrement, à repenser certaines priorités, à redéfinir nos modes d'intervention, car les temps changent et ils pourraient changer encore plus profondément.

Le 5 mars, le Président de la République a pris la parole pour annoncer une transformation stratégique majeure : l'Europe doit désormais assurer sa propre sécurité, et cela implique des arbitrages budgétaires lourds. Cet effort de défense aura des conséquences sur l'ensemble des finances publiques, et nous devons nous y préparer dès maintenant. Il ne faut pas être naïf ni se bercer d'illusions. Il faut se préparer à ce que demain de nouveaux transferts de charges nous soient imposés, que d'autres ressources soient gelées, que nos marges de manœuvre se réduisent encore. Nous avons donc la responsabilité d'anticiper.

Anticiper, cela veut dire réfléchir à la manière dont nous pouvons continuer à mener nos politiques avec des moyens contraints, sans renoncer à notre ambition pour le Doubs. Cela veut dire aussi engager un dialogue musclé avec l'État pour défendre notre autonomie financière et refuser d'être systématiquement devant le fait accompli. Ce que j'ai rappelé à Mme la Ministre Catherine

VAUTRIN, lors de mon entrevue avec elle le 17 mars dernier, et ce que Départements de France lui a également réaffirmé le lendemain en vue de la préparation du comité des finances locales du 1^{er} avril prochain.

Dans cette période de transition, nous devons en tant qu'élus être à la hauteur de la situation, nous devons aussi pouvoir compter sur des femmes et des hommes engagés, compétents et visionnaires.

C'est pourquoi, avant de conclure, je veux rendre hommage à Cyril CARBONNEL, notre Directeur général adjoint en charge des Solidarités, qui quittera notre collectivité pour rejoindre le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes.

Cyril a été un acteur clé de notre politique sociale. Son engagement, son expertise et son sens du service public ont contribué à structurer et moderniser nos actions en faveur des plus fragiles. Il a porté avec force nos ambitions en matière de protection de l'enfance, de lutte contre la précarité et d'accompagnement des personnes en difficulté. Son travail laissera une empreinte durable dans notre collectivité, et je veux ici, au nom de cette Assemblée, le remercier chaleureusement pour tout ce qu'il a accompli. Merci, Cyril.

(Applaudissements)

Le départ de Cyril est pour moi l'occasion de rappeler que les politiques publiques ne tiennent que par l'engagement de celles et ceux qui les portent. Mais cet engagement, aussi fort soit-il, ne suffira pas si les moyens ne suivent plus. Car au-delà des individus, c'est tout un modèle qui vacille aujourd'hui et nous devons regarder la réalité en face.

La situation financière des départements ne cesse de se dégrader et de plus en plus rapidement. Nous ne parlons pas simplement d'une mauvaise passe, que nous pourrions absorber avec quelques ajustements budgétaires. Nous sommes en train d'entrer dans une ère nouvelle. Une ère où si l'État n'entend pas enfin le message des Départements, nous ne serons plus en mesure de simplement faire moins. Nous devons arrêter : arrêter d'investir dans nos infrastructures, arrêter de soutenir les territoires, arrêter d'assumer certaines missions pourtant essentielles. Il ne s'agit plus seulement de choisir où nous devons faire des efforts, mais de constater qu'à ce rythme, c'est l'existence même de certaines politiques départementales qui est en jeu. On pourrait même aller plus loin : au-delà des politiques départementales.

Jusqu'ici, nous avons toujours trouvé des solutions. Nous avons fait preuve d'adaptation, de responsabilités, mais aujourd'hui, nous le disons avec gravité : nous sommes au bout du chemin. Si l'État continue à ignorer notre alerte, ce sont nos territoires et nos habitants qui en paieront le prix. Ce seront des services qui disparaîtront, des infrastructures qui se dégraderont et des solidarités qui s'effaceront.

Nous n'acceptons pas que l'État puisse imposer toujours plus sans jamais compenser. Nous n'acceptons pas que les Départements deviennent les variables d'ajustement d'une politique nationale qui fait peser l'austérité sur les territoires.

Alors, oui, nous sommes dans une situation critique, mais nous ne resterons pas spectateurs. Nous allons continuer à défendre avec force notre action, nos missions et l'intérêt des habitants du Doubs.

Nous refusons le renoncement, nous combattons l'immobilisme et nous exigeons que les Départements soient enfin respectés à hauteur de leur rôle et de leurs responsabilités.

L'heure n'est plus à l'attente, mais à l'action et à la mobilisation. Alors j'espère qu'avec vous, nous serons au rendez-vous. Je vous remercie.

Je passe la parole à Raphaël KRUCIEN.

M. KRUCIEN.- Merci. Mme la Présidente, chers collègues, en préambule de nos propos, nous souhaitons tout d'abord saluer nos pompiers également, pour l'organisation sans faille de leur cross national ce week-end à Besançon. Des milliers de sapeurs sont venus de toutes les régions de France, outre-mer compris, pour partager une journée sportive, festive. Ce fut une réussite.

Une réussite, tout comme la manifestation qui a réuni près de 1 000 personnes à Ornans samedi. Là-bas, l'heure était un peu moins à la fête, puisqu'il s'agissait de l'enterrement de la Loue. 15 années après les premières alertes, tout est pire : toujours moins de poissons, moins d'insectes, moins de vie, les rivières meurent, empoisonnées depuis trop longtemps, et déjà dangereusement diminuées lors des épisodes de sécheresse qui se multiplieront dans le futur sous l'effet du dérèglement climatique. C'est peu dire que la situation est catastrophique.

Tout le monde en a conscience. Des premiers efforts sont à saluer, ils ont été présentés la semaine dernière lors d'un point d'étape du plan rivière karstique dont le Département est partenaire avec la Préfecture.

Initiée par le pôle régional de l'environnement du parquet de Besançon, puis renforcée par les services de l'État, la pression judiciaire et administrative exercée sur les fromageries pour la mise en conformité de leurs rejets a payé. Aujourd'hui, toutes les fromageries sont aux normes. Respecter la loi est un bon début, mais cela sera insuffisant, pas plus que les travaux de restauration de certains cours d'eau sur quelques kilomètres bien que fort utiles.

Mettre en avant les actions réalisées est certes nécessaire, mais vous n'êtes attendus que sur une chose : les résultats.

Pour contextualiser les choses, il est utile de citer l'étude NUTRI-karst qui hiérarchise les ressources de pollution. La transformation du lait est responsable de 0,4 % des apports d'azote et de 0,6 % des apports de phosphore. Les rejets domestiques, c'est 7 % d'azote, 5 % de phosphore. Le principal émetteur reste l'agriculture concentrant 92 % d'azote et 95 % de phosphore. Il n'y a besoin d'aucune autre explication pour savoir où il faut agir en priorité. Rien ne sera réglé tant que la quantité d'azote et de phosphore rejetée sur nos belles prairies ne baissera pas.

La question est simple pour les citoyens qui ne peuvent se satisfaire de belles paroles : existe-t-il une réelle volonté de la collectivité et des services de l'État de régler le problème de la pollution et d'agir sur ses causes ?

La réponse à cette question est en grande partie liée à celle du devenir de l'étude sur les flux admissibles menée par l'EPAGE Haute-Loue Haut-Doubs.

Pour donner un peu de substance à l'effort de communication, nous aimerions une réponse claire : est-ce que l'EPAGE et la commission locale de l'eau se fixent toujours pour objectif de baisser les quantités d'azote et de phosphore que l'on retrouve dans les rivières jusqu'à parvenir au seuil admissible pour le milieu, c'est-à-dire tout simplement garantir une vie aquatique ?

Autre question, autre sujet qui nous préoccupe beaucoup dans ces temps de rigueur budgétaire : pouvez-vous prendre aujourd'hui l'engagement de maintenir jusqu'à la fin de votre mandat, les subventions que le Département verse pour améliorer les systèmes d'assainissement de notre territoire ?

Tout récemment, c'est devant la justice que la question générale de la qualité des cours d'eau s'est posée à peu près dans ces mêmes termes. Saisi de deux recours portés par l'association eaux et rivières de Bretagne, le tribunal administratif de Rennes, en juin, et je le cite :

« au Préfet de la région Bretagne de prendre dans un délai de dix mois toutes les mesures nécessaires pour réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole sur le territoire breton, en se dotant notamment d'outils de contrôle permettant un pilotage effectif des actions menées. »

Nous le voyons bien à travers cet exemple : en dernier ressort, seul une justice indépendante et le droit sont à même de garantir le respect des lois et de l'intérêt général face aux lobbys, aux puissances économiques, aux manques de volonté et de courage politique.

Vu le contexte national et international, le retour de Donald TRUMP au pouvoir aux USA, l'élection de Javier MILEI en Argentine, celle de Viktor ORBAN en Hongrie, et même les déclarations du Ministre de l'Intérieur français, nous en venons à devoir affirmer notre soutien à l'Etat de droit devant les attaques répétées et de plus en plus décomplexées qu'il subit.

Ces dérives idéologiques, qui visent à détricoter de manière brutale et chaotique les services publics et affaiblir le poids de l'État, devraient tous nous alerter.

C'est notre démocratie qui est menacée, d'autant plus qu'une autre menace se profile : les restrictions budgétaires imposées par l'État aux collectivités. Nous sommes ici bien placés pour en savoir quelque chose parce que nous sommes l'échelon le plus impacté par ces mesures. Et nous sommes réunis ce jour bien pour décider d'un ajustement du budget du Département suite au vote de la loi de Finance 2025.

Le gel de la dynamique de TVA et l'instauration d'une année blanche conduiront à affecter en 2025 le même produit que celui versé en 2024 à ce titre. Pour le Département, cela représente une baisse de 7 M€.

Des dépenses supplémentaires sont au programme : une contribution de 1,4 M€ au titre d'un dispositif de lissage conjoncturel des recettes et une hausse des cotisations retraite des agents, vous en avez parlé, qui représente cette année 1,4 M€ supplémentaire.

Quelques recettes nouvelles sont attendues, notamment celles résultant du relèvement de 0,5 point du taux de DMTO, les droits de mutation à titre onéreux, autrement dit, les frais de notaire, dont une part importante revient au Département.

Nous tenons d'ailleurs à souligner que la proposition défendue aujourd'hui porte un coût à votre dogme anti-impôt.

Mais comment se passer de 3 M€ supplémentaires quand on doit faire face dans le même temps à des besoins de plus en plus importants et à des recettes en baisse ? Mon collègue Claude DALLAVALLE y reviendra au moment du rapport associé car il porte la mémoire de la dernière décision de cette nature par cette Assemblée datant de 2014.

Malheureusement, cette hausse ne suffit pas à compenser la baisse du budget du Département. Vous évaluez l'effort qu'il reste à faire à 9 M€, que vous partagez entre une baisse de 1,5 M€ du budget de fonctionnement et de 7,5 M€ du budget d'investissement.

Il y a peu de marge en fonctionnement, mais vous proposez notamment 500 000 € d'économies en réduisant le recours aux contractuels pour remplacer des agents en arrêt, vous supprimez les contrats aidés pour gagner 250 000 €.

Puis, il y a cette baisse scandaleuse, qui provoque aujourd'hui beaucoup d'émoi, moins 250 000 € sur le budget de la prévention spécialisée.

Au nom de l'ensemble du groupe, je tiens à exprimer notre pleine solidarité envers les travailleurs sociaux, professionnels de la protection de l'enfance, salariés de l'ADDSEA, qui

manifestent en ce moment devant le siège du Département et qui sont abasourdis par votre décision. Cette fois, la baisse ne passe pas inaperçue, contrairement à celle de plus de 200 000 € que vous avez votée avec le budget primitif lors de la dernière Assemblée.

En rayant d'un trait de plume, et en deux temps, 17 % du budget de la prévention spécialisée, vous lui portez un coup qui peut s'avérer mortel. L'ADDSEA, à qui le Département délègue cette politique, n'a pas d'autres choix que de récupérer cette baisse en supprimant des postes. Certainement 12 éducateurs de rue sur les 38 qui vont à la rencontre des jeunes dans les quartiers prioritaires de Besançon, Montbéliard et Pontarlier.

Leur métier, c'est de tisser du lien pour éviter à certains jeunes de connaître un décrochage scolaire, la délinquance, débloquer des situations familiales complexes, permettre un accès à la santé, favoriser l'accès à la formation, à l'insertion professionnelle, etc. En somme, prévenir plutôt que guérir, ou autrement dit, agir avant qu'il ne soit trop tard.

Ne voyez-vous pas de bénéfice à maintenir des adultes auprès de ces jeunes avant qu'ils ne basculent ? Pour nous, c'est une évidence : nous devons, au contraire, augmenter les moyens de prévention pour épargner à des centaines d'enfants une entrée dans d'autres dispositifs de protection plus éprouvants pour eux, plus coûteux pour la collectivité, et de toute façon, saturés.

Vous forcez l'ADDSEA à se séparer d'un tiers de ses effectifs en prévention spécialisée. Vous les forcez à choisir quel quartier et quel jeune elle devra abandonner. Vous aggravez les problèmes de la société pour une économie de court terme, puisque insignifiante pour le Département, mais qui risque de lui coûter très cher dans le futur. C'est indigne et irresponsable. L'ADDSEA avait-elle vraiment le choix ?

Comment pouvez-vous affaiblir la protection de l'enfance de la sorte avec un tel arbitrage brutal et choquant ? Plus qu'une justification, c'est la reconnaissance de votre faute que nous sommes très nombreux à attendre aujourd'hui.

Nous vous le demandons avec force, Mme la Présidente : renoncez à cette décision et considérez mieux les priorités de vos arbitrages budgétaires. Votez avec nous l'amendement que nous avons envoyé. Il s'agit de préserver la prévention spécialisée qui est une compétence obligatoire des Départements.

Notre amendement est très simple. Il n'a aucune incidence sur le budget et consiste à annuler cette coupe pour la remplacer par une baisse du budget à l'aide à l'immobilier d'entreprise.

Cette politique, cette dernière, est une volonté de votre part et ce n'est en aucun cas une compétence obligatoire des Départements. Ce n'est ni plus ni moins que du saupoudrage économique et du gaspillage d'argent public, que nous dénonçons depuis que vous l'avez instaurée.

Vous préférez mettre en avant l'aide accordée aux petits commerces de proximité en zone rurale pour en vanter l'intérêt. Mais la réalité, c'est que l'enveloppe de 3,7 M€ du programme développement économique 2023-2026 est distribuée presque entièrement à des entreprises qui n'ont pas forcément besoin de l'aide de la collectivité.

Plutôt que de supprimer 450 000 € d'un financement essentiel, nous vous demandons de renoncer immédiatement à cette politique pendant qu'il reste encore 2,1 M€ dans ce programme.

Pour éclairer le débat sur cette question et préciser notre position, il nous semble utile de rappeler quelques exemples de l'affectation de ces fonds décidée lors des Commissions Permanentes qui ne sont pas publiques :

- 50 000 € pour un gros affineur de Comté pour accroître sa capacité de stockage de 30 000 meules ;
- 14 500 € à la société civile immobilière d'un agent immobilier à Morteau pour l'aider à acheter son local ;
- 50 000 € pour une fruitière qui collecte 2,9 millions de litres de lait par an ;
- 47 500 € à une entreprise dentaire pour la création d'un cabinet. Dans ce cas aussi, via une société civile immobilière ;
- 50 000 €, à une entreprise sous-traitante de l'industrie du luxe qui génère un chiffre d'affaires de 25 M€ et qui a rendu millionnaire son actionnaire unique.

On pourrait citer d'autres cas.

Nous n'arrivons pas à cerner la pertinence et les critères objectifs qui déterminent le versement de ces aides et qui peuvent s'apparenter à une forme de clientélisme.

Si la protection de l'enfance est vraiment votre priorité, c'est le moment ou jamais de prouver à tous ceux qui œuvrent dans ce domaine, à tous ceux qui sont dehors à crier leur colère, notre proposition d'amendement fait preuve de bon sens et nous faisons appel à la conscience de tous les conseillers départementaux sur ce sujet, votons-le ensemble.

Il y a un autre point que nous aimerions aborder sur le sujet de l'aide à l'enfance : l'appel à projets en cours pour les 450 mesures d'AEMO-R, les mesures d'actions éducatives en milieu ouvert renforcées, remplaçant les PEAD, placements éducatifs à domicile.

Nous avons été alertés par les syndicats de certaines structures, qui dénoncent une baisse des coûts journée par enfant, passant de 75 € par mandat de PEAD, qui peut concerner plusieurs enfants, à 34 € pour une mesure AEMO-R qui est individuelle, et craignent une baisse des moyens.

Nous aimerions que vous expliquiez ce que cela implique en termes financiers pour les structures et en termes de places d'accueil par rapport à l'existant.

Pour revenir à cette Décision Modificative et évoquer un peu les 7,5 M€ d'économies que vous faites sur la partie investissement, nous sommes très inquiets de la baisse de 3 M€ prévue sur la rénovation des collèges, en ne maintenant plus qu'une opération des sept initialement programmées.

Vous étiez déjà anormalement très en retard sur ce dossier, et vous changez maintenant l'ordre des priorités, en privilégiant la rénovation du collège de Sancey. Mais sur quelle base elle s'appuie ? Car jusqu'en 2021, le plan de modernisation des collèges (PMC) établissait les priorités différemment, et ce serait au collège de Seloncourt d'être à son tour rénové.

Nous devons avoir aussi un débat sur ce sujet, d'autant que vous prévoyez aussi de baisser de 750 000 € les travaux d'entretien et les réparations des collèges. Je laisserai le soin à mes collègues de vous faire part de nos interrogations dans le débat qui suivra.

Vous avez choisi aussi de faire des économies sur le renouvellement des routes, comme un très grand nombre de Départements, puisque cela coûte très cher et que cela représente donc un levier évident pour réduire les dépenses de notre collectivité.

Même si cela engendrera des coûts de travaux certainement plus importants dans le futur, soyons clairs et sincères, à votre place, nous aurions certainement fait pareil.

Nous faisons confiance maintenant aux services pour prioriser toujours au plus juste les renouvellements de chaussée, entretien de pont et ouvrage d'art, leur professionnalisme au service de nos services publics.

Merci d'avance pour vos différentes réponses et pour votre attention.

Mme la PRESIDENTE.- Béatrix LOIZON.

Mme LOIZON.- Merci Mme la Présidente, quelques mots suite aux interrogations...

Mme la PRESIDENTE.- Pardonnez-moi, Martine, tu avais demandé la parole, j'ai une inversion, je vous prie de bien vouloir m'excuser, il y a une inversion entre les deux prises de parole. Martine.

Mme VOIDEY.- Merci Mme la Présidente. Chers collègues, nous sommes hélas réunis pour examiner une douloureuse décision budgétaire modificative.

Le Département, comme toutes les collectivités et certaines plus que d'autres, est sévèrement mis à contribution pour participer au redressement des finances de l'État et des caisses de retraite, et se trouve contraint à des choix que nous voudrions tous ne pas devoir faire.

Cependant, je le disais lors d'une de mes précédentes interventions, la situation d'aujourd'hui est la conséquence de plusieurs décennies de choix à court terme, certes parfois contraints par des situations exceptionnelles à l'image du Covid, mais dont la conséquence est une augmentation exponentielle de la dette.

Le nécessaire redressement des finances publiques, dont nous savions qu'il allait un jour ou l'autre devenir incontournable, arrive de plus à un moment de bascule des grands équilibres du monde, avec l'impérieux devoir de bâtir une Europe forte, cet objectif générant d'importants investissements pour la réarmer.

Il est facile de fustiger le gouvernement. Faut-il rappeler ici qu'il n'est en place que depuis 100 jours ? Faut-il rappeler l'absence de majorité, obligeant à des compromis pour toute adoption de texte ?

Osons reconnaître que la responsabilité est partagée dans ce qui arrive aujourd'hui.

Osons reconnaître que les collectivités, en bénéficiant de dotations de l'État, en sollicitant toujours davantage, ont leur part dans cette dette de la Nation. Vous le rappelez, Mme la Présidente, l'État ne nous donne pas les moyens. Comment le pourrait-il sans encore dégrader sa situation ?

Osons reconnaître que le système de retraite tel qu'il avait été conçu est à bout de souffle et court à sa ruine sans réforme. Il ne s'agit pas ici de politique, mais de mathématiques appliquées à la démographie.

Osons au passage reconnaître que l'âge n'est pas un totem, qu'au contraire, la pénibilité doit primer.

Le nombre d'élus tous partis confondus, et notre Assemblée ne fait pas exception, qui ont dépassé cet âge légal que certains s'obstinent à défendre sans se l'appliquer, démontre, s'il en était besoin, que lorsqu'une activité plaît et qu'on est en forme, la poursuivre n'est pas un calvaire.

Face à ces constats, avec une réforme de l'organisation territoriale qui était sans doute une fausse bonne idée et génère plus de dépenses nouvelles que d'économies, avec une réforme de la fiscalité locale qui, faute de faire table rase pour se réinventer, pénalise toutes les strates de collectivités, avec des caisses de retraite à renflouer, la solidarité s'impose et je crains, comme vous, que nous ne soyons qu'au début des efforts qu'il conviendra de faire.

L'essentiel de nos dépenses relève de notre champ de compétences et il n'est pas possible d'y déroger.

Pour la marge de manœuvre qui reste et dont il y a fort à craindre qu'elle se réduira encore au cours des prochains exercices, nous nous devons de définir des priorités précises, de veiller à une utilisation la plus pertinente possible.

Aussi, nous regrettons de voir le service de prévention faire les frais de ces coupes budgétaires. Nous constatons sur nos territoires le rôle important que jouent les éducateurs de l'ADDSEA. Nous ne pouvons souscrire à l'idée de sacrifier un certain nombre de postes à une époque où la société vacille, où la violence se développe dans nos collèges. Il ne se passe pas une semaine sans un fait divers préoccupant, où les violences intrafamiliales sont le lot quotidien auquel sont exposés de trop nombreux jeunes.

Nous avons plus que jamais besoin de l'action de terrain, de ce service de prévention. Bien sûr, il n'aura d'autres choix que s'adapter à ce que le Département lui imposera, et ce sera par des réorganisations locales qui laisseront de côté des territoires pour concentrer sur d'autres le peu de moyens restants.

Nous le vivons cruellement sur le secteur de Voujeaucourt, Bavans, Sainte-Suzanne, qui va perdre tous ces animateurs. Or, ils étaient présents régulièrement aux collèges ou aux portes du collèges. Ils organisaient des chantiers pour les jeunes. Leur participation au groupe de régulation sociale permettait une information partagée avec une prise en charge précoce des situations susceptibles de dégénérer. L'annonce qu'il n'y aura plus d'éducateurs dédiés à ce secteur suscite du désarroi et de l'inquiétude.

Chacun connaît le proverbe, et nous ne nous sommes pas concertés avec les collègues du groupe minoritaire, qui affirme : il vaut mieux prévenir que guérir. Parce qu'il a démontré toute sa pertinence et qu'on sait bien que la réparation coûte beaucoup plus cher que l'anticipation, nous souhaitons, Mme la Présidente, chers collègues, que le Département ne renonce pas à sa politique d'accompagnement du service de prévention.

Nous entendons la concertation que vous avez décrite dans votre propos liminaire. Cependant, s'il ne s'agit pas de perte sèche et brutale, il s'agit de non-remplacements qui, s'ils ne touchent pas directement des salariés, touchent les territoires et les plus fragiles de leurs habitants.

Nous entrons dans une phase qui va sans doute durer un certain temps, pendant laquelle la solidarité et les efforts de tous seront nécessaires. Il est plus que jamais essentiel de hiérarchiser les priorités et flécher les dépenses du Département sur ce qui semble le plus important et la protection de l'enfance et des familles en fait partie.

Je vous remercie.

Mme la PRESIDENTE.- Béatrix LOIZON.

Mme LOIZON.- Merci Mme la Présidente. Je reviendrai sur l'interrogation par rapport à toute cette politique de l'eau et suite à cette manifestation pour enterrer la Loue ou enterrer les truites je ne sais pas. Je préfère qu'on travaille sur comment les protéger et c'est le travail qu'on fait aujourd'hui au département. Et je voudrais encore le relayer là, parce qu'apparemment tout le monde n'a pas tout compris le rôle du département et ce qu'il assume avec conviction, avec une détermination et j'ai envie de dire de façon volontaire pour ne pas faire de polémique.

Je vais rappeler qu'il y a quelques années on s'est engagé, quand la compétence GEMAPI est passée aux Communautés de Communes, aux côtés des Communautés de Communes

pour leur dire : on est là à vos côtés, on va restructurer ensemble tout le département, avec des syndicats à qui on va confier cette compétence et le Département sera là vos côtés.

Cherchez le nombre de départements en France où le Département est si présent sur la compétence GEMAPI aux côtés des Communautés de Communes. On est présent à quasiment 50 % de l'effort financier, c'est-à-dire que même si on ne reméandre pas tous les ruisseaux, toutes les rivières, tout ce qui se fait sur les milieux aquatiques, dans les tourbières, le Département est présent à hauteur de 50 % de l'effort. Et ce sont de multiples études, de multiples réunions où l'on travaille pour faire avancer ces dossiers. Ça ne se fait pas partout. Je tenais donc à le redire, car ça paraît une évidence, ici dans le département du Doubs.

Quand on s'est engagé aux côtés de l'État dans le plan de rivière karstique (PRK) parce qu'on voulait une gouvernance plus resserrée, plus efficace aussi, mais ça n'empêchait aucunement le travail avec la fédération des pêcheurs, les associations environnementales, la chambre d'agriculture, l'agence de l'eau, l'État, tous ensemble, c'est ce qu'on a voulu pour dire on va simplement vous dire ce qu'on fait, mais le travail se poursuit dans les parlements de l'eau, et je regarde mon collègue Philippe ALPY qui pourra compléter mes propos, on travaille toujours main dans la main avec tous.

On a mis en place, grâce à ce plan de rivière karstique, il y a eu le plan fromagerie, mais ça a été évoqué. Le but aussi était de communiquer de façon transparente. La communication de façon transparente a été faite par le Département du Doubs à travers son site départemental de l'eau. Là aussi, ça paraît une évidence aujourd'hui, mais il a fallu travailler, agglomérer des millions de données pour les mettre à disposition déjà de nos partenaires pour quand ils lançaient leurs travaux, mais aussi de tous les experts. C'est salué.

Bien sûr, ce n'est pas salué au grand jour, mais ça l'est par tous ces partenaires, tous ceux qui travaillent et sont engagés pour que, demain, on ait encore une belle eau dans le département, une eau potable. C'est travaillé par tous, parce que ça les aide à porter leur projet et à les prioriser.

Dans la transparence, on est allé plus loin que cela. Ce site a le but d'expliquer au citoyen lambda l'organisation de la gestion de l'eau. Car c'est abstrait, flou pour nous tous quand on n'est pas dedans, même pour mes collègues quand j'en parle avec eux.

Ce site départemental de l'eau permet de comprendre comment est organisée l'eau au niveau national jusqu'au niveau local, jusqu'à votre commune. Vous ne trouverez guère cela ailleurs, dans d'autres départements, porté par un Département.

C'est aussi sensibiliser le grand public sur la fragilité de nos milieux. Vous l'avez dit on habite, et tant mieux parce que ça a d'autres avantages, des zones karstiques avec leur charme, leurs grottes, etc., mais c'est aussi une fragilité particulière et ici on se doit de faire encore mieux qu'ailleurs et le Département a compris cela il y a longtemps.

Où vous trouverez ailleurs des études mêlant conjointement autour de la table, la chambre d'agriculture, l'agence de l'eau, mais aussi des pêcheurs, des associations environnementales, pour savoir demain quels sont les flux admissibles pour nos rivières ?

Bien sûr, la solution n'arrivera pas du jour au lendemain, mais on y travaille encore, et à l'ordre du jour de la prochaine concertation locale de l'eau, la CLE, on y travaillera encore et toujours. Le travail sur les flux admissibles se poursuit. Il n'est pas arrêté.

Quand on vient de s'apercevoir avec l'étude NUTRI-karst portée par l'agence de l'eau notamment, que certaines eaux sont retenues dans le karst pendant 15 à 20 ans et refont surface, elles ne bénéficient pas, elles encore, des mesures actuelles que l'on mène. Cela veut dire qu'il faudra être patient.

Je sais que l'environnement n'est pas patient et on n'a plus guère le temps, mais il faut aussi être conscient de cela. C'est pour cela qu'on ne lâchera rien, qu'on continuera à travailler ensemble dessus.

L'agriculture, vous l'avez oublié, mais on a été les premiers et les seuls pendant quelques années à dire : non, on ne subventionnera pas et plus le tout lisier. Il fallait du courage, et je regarde Mme la Présidente, pour batailler sur ce domaine à la Région. On a été seul, on a dit tant pis : le Département du Doubs ne subventionnera plus les systèmes tout lisier, trop risqués et trop dangereux sur notre sol karstique. On a été rejoint depuis, et je pense qu'on peut être aussi fier, nous Département, d'avoir réussi cette bataille, par les autres Départements qui ont le même genre de sous-sol à difficulté que nous. Ça aussi, c'est une belle victoire qu'on peut mettre à l'actif du Département du Doubs.

Nous relayons aussi le nouveau cahier des charges du Comté. Bien sûr, certains diront que ça ne va pas assez loin. Il faut aussi souligner ce qui a été fait. Allez voir dans les autres cahiers des charges d'autres fromages ce qu'il y a dedans. Ici, on doit faire mieux. Mais ici, ils ont proposé de faire mieux. Ils ont proposé des abaissements des plafonds de fertilisation au-delà des directives nitrate. C'est à souligner. Ce ne sera pas un coup de baguette magique. La preuve, on a encore de trop grosses charges de nitrate et de phosphate dans nos rivières. Néanmoins, ça va dans le bon sens.

Pour préserver aussi, quelque chose s'impose sur le cahier des charges des épandages : pas avant d'avoir atteint les 200 degrés. J'ai senti, j'étais encore au téléphone avec Alain MATHIEU vendredi et le Président de la Chambre d'agriculture, pour faire respecter ce cahier des charges : pas d'effluent sur sol enneigé, pas de lisier sur sol gelé.

Les plans d'épandage individuels, le Département a été là jusqu'au bout, avant que le règlement sanitaire départemental se mette en place, pour accompagner avec la Chambre d'agriculture, pour que ces flux, quand ils devaient être mis sur les sols, le soient au bon endroit.

Tout ce travail qu'on fait dans l'ombre se poursuivra.

On travaille aussi sur la limitation des intrants. C'est un travail qui se fait, qui portera ses fruits je l'espère au plus vite.

Le PRK nous a permis aussi de mettre en place des indicateurs fiables, grâce à la fédération de pêche et à l'EPTB, pour vérifier dans ce qu'on a fait qu'il y a des efficacités, notamment sur les températures de cours d'eau, sur les concentrations en nutriments, sur la biomasse de salmonidé, sur les débits d'étiage, etc. C'est un partenariat qu'on fait. On a mis en place des indicateurs. Régulièrement, on va voir ce qu'ils donnent pour évaluer l'efficacité de notre action. Ça ne se fait guère nulle part ailleurs aussi. Regardez où les Départements s'investissent aux côtés de l'EPTB, de la fédération de pêche, de cette façon.

Je tiens à souligner aussi ce travail qu'on fait main dans la main avec la fédération de pêche. Pour discuter avec beaucoup de pêcheurs, c'est vrai qu'on ne peut pas dire que tout va bien, mais on en est tous conscient, ils saluent quand même notre travail aux côtés de nos partenaires, en disant on voit quelques petits signes encourageants.

Ce n'est pas parce qu'il y a 800 manifestants à Ornans qui veulent enterrer la Loue ou les truites qu'on abandonnera. Il y a longtemps qu'on s'est fixé une ligne de conduite pour être aux côtés de nos partenaires pour continuer.

Le Département, quand on a aidé des collectivités à investir dans leur station d'épuration car elles aussi sont montrées du doigt, une fois que l'investissement est fait, on ne les abandonne pas du tout. Un service d'assistance technique est là. Ce sont plus de 200 visites faites

l'année dernière aux côtés des collectivités chargées de ces stations d'épuration pour les accompagner au mieux dans leur surveillance, pour déceler les moindres défauts et réagir rapidement.

Je veux bien entendre que le Département doit prendre sa part de responsabilité. Je pense qu'il le fait bien. Mais on est tout à fait conscient aussi que le changement climatique accélère les problèmes, et comme disait Laurent ROY, l'ancien Directeur de l'agence de l'eau : on avance sur un tapis qui recule. Ce n'est pas évident, mais on ne lâchera rien.

Mme la PRESIDENTE.- Merci Béatrix. Je pense qu'il est intéressant de donner des points positifs, parce que dans ce département il se passe beaucoup de choses. Vous allez me dire, c'est le rôle de la minorité de relever ce qui ne va pas. Peut-être pas. Dans la situation où nous sommes, c'est le rôle d'être responsable dans notre pays, je voudrais juste un peu insister là-dessus. Mais on aura l'occasion d'échanger sur l'ensemble des sujets qui ont été abordés, ou pas. On verra comment la discussion va pouvoir se créer entre nous.

Je passe la parole à Magali DUVERNOIS, car je crois qu'elle avait indiqué en commission qu'elle nous parlerait, et je la rejoins sur ce sujet, du DILICO me semble-t-il.

Mme DUVERNOIS.- Oui, et plus largement, car nous, nous avons aussi la compensation de la taxe professionnelle.

Je vous entends très pessimiste à la manière de prendre en disant c'est comme cela et pas autrement. Je suis désolée, je pense que si, ça peut être autrement. On l'a déjà dit, on l'a déjà démontré au sein de cette Assemblée.

Le fait de dire il va falloir encore diminuer les services publics, je pense que nous, nous portons un tout autre point de vue : nous pouvons augmenter les recettes. Comment est-ce qu'on augmente les recettes ? On a entendu, et je vais en reparler un peu après avec la hausse de la DMTO, mais au niveau de l'État, et je l'ai redit il y a peu de temps en décembre, en disant qu'en supprimant énormément de fiscalité, que ce soit la taxe d'habitation, que ce soit la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui touchait les grandes entreprises, et tout autre fiscalité, forcément, nous avons des baisses de recettes tellement importantes qu'on se retourne vers les collectivités locales pour aider l'État à rembourser sa dette et les dépenses qu'il ne peut plus lui-même assumer puisqu'il a fait le choix de baisser ses recettes fiscales.

Je reviens à l'État. L'État n'est pas une entité qui n'est pas gouvernée. Il y a un Gouvernement à la tête de l'État. Il y a eu un Gouvernement qui a été jusqu'à peu de temps un Gouvernement lié à Emmanuel Macron, et nous avons, à l'heure actuelle, un Gouvernement qui est principalement basé à droite, centre, centre droit, droite, voire droite extrême pour certains. En tout cas, nous avons ce type de Gouvernement au pouvoir et qui, à aucun moment, ne remet en cause et n'apporte une réforme fiscale.

Je trouve cela hallucinant qu'à aucun moment, même dans cette Assemblée, on ne puisse remettre sur table une réforme fiscale qui doit pourtant avoir lieu.

Ce ne sont pas uniquement les élus de gauche du Département. Il y a de grands économistes, y compris des prix Nobel d'économie, qui le disent avant tout.

Je tiens à rappeler que les 1 800 premières fortunes en France payent proportionnellement deux fois moins d'impôt que les classes populaires, que les classes moyennes et que les classes moyennes supérieures.

Nous avons ici une remise en cause du pacte républicain et du libre consentement à l'impôt. Le jour où véritablement nous remettrons en place une fiscalité qui taxe proportionnellement tous les Français de la même manière, nous pourrons en discuter.

En tout cas, je suis, et je pense que nous pouvons tous nous positionner ici dans le groupe de gauche, en disant : il faut arrêter de dire il faut moins de dépenses publiques, moins de politiques publiques. Au contraire, nous avons besoin de maintenir ces politiques publiques et nous n'avons pas besoin de regarder ce qu'on a besoin de limiter comme dépenses.

On a, au contraire, besoin de regarder ce qu'on peut prélever en termes de recettes.

On voit à l'heure actuelle les extrêmes monter dans les différents pays européens ou internationaux. Mais je rappelle aussi qu'il y a d'autres politiques. L'État providence, tel qu'il a été mis en place après la Seconde guerre mondiale, c'était bien pour recréer de la justice sociale. Pourquoi a-t-il fallu recréer de la justice sociale ? Car on s'est bien rendu compte que la pauvreté entraîne le vote aux extrêmes. Là, nous sommes exactement sur cette même lancée, sur ce même modèle, et à aucun moment on ne peut apporter une réponse qui est la réponse de justice fiscale par rapport à l'impôt.

Comme d'autres, nous avons été ponctionnés. On a parlé du DILICO, pour d'autres nous avons aussi la taxe professionnelle, sa compensation. Mais sur le DILICO, je voulais y revenir. Ce qu'il faut savoir, c'est que sur la vingtaine de communes qui sera prélevée dans le département, une dizaine est sur l'agglomération de Montbéliard.

J'interpelle notre collègue Annick JACQUEMET, qui est au niveau du Sénat et au niveau parlementaire : je ne comprends pas ce calcul. Il se sont basés, puisqu'il y a ce qui s'appelle au niveau de la réserve fiscale des territoires, sur ce que les communes touchaient en termes d'impôt, y compris d'impôt industriel, ce que nous n'avons plus.

Nous avons des communes, et là je vois, il y a Voujeaucourt, Sochaux, Exincourt, Mandeuire sont touchées, là où il y a des friches industrielles, là où ça nécessite au contraire d'investir pour transformer ces friches, ce sont ces communes qui sont ponctionnées, alors que d'autres communes dans le département, alors je ne sais plus si c'est Besançon qui n'est pas ponctionnée ou Grand Besançon...

Mme la PRESIDENTE.- Ni l'un ni l'autre.

Mme DUVERNOIS.- Ni l'un ni l'autre ne sont ponctionnés. Morteau non plus, Pontarlier non plus. Et c'est nous, les communes qui avons des friches industrielles, avec un vrai défi de transformation de ces friches et de relance de l'économie sur nos territoires et de pauvreté, je tiens à le rappeler car je crois que le Pays de Montbéliard a les taux de pauvreté et de chômage les plus importants, c'est nous qui nous retrouvons ponctionnés.

Je me tourne vers les parlementaires et vers le Gouvernement, en leur demandant comment cela se fait-il qu'on soit ponctionné nous ?

Vous avez parlé d'impôt. En effet, on n'aura pas d'autres choix que d'augmenter les impôts, et en toute responsabilité. À un moment, on a appelé la responsabilité, Béatrix. En toute responsabilité, nous allons voter favorablement cette augmentation DMTO parce qu'on sait que les collectivités n'ont pas le choix. Soit il y a eu des coupes sombres au niveau de la dépense publique, soit il faudra augmenter ces impôts locaux. Et donc, nous voterons favorablement la hausse de la DMTO. J'espère que certains de cette majorité, qui soutiennent la hausse de la DMTO, s'en souviendront bien quand ils seront dans d'autres collectivités et qu'ils devront soutenir une hausse d'impôt pour faire face à ces ponctions.

Une petite chose, pour répondre à Martine. Tu as parlé de la retraite à 64 ans, mais en fait, ce n'est pas l'âge qui nous pose le plus de problèmes, c'est la hausse du nombre de trimestres de cotisations. J'avais envie de te dire : Martine, il fallait rester au parti socialiste, car la réforme du parti

socialiste, c'était justement la prise en compte de cette pénibilité. On ne s'était pas fixé l'âge. On savait, par exemple Raphaël et moi, qu'on allait travailler jusqu'à 64 ans parce qu'on avait fini les études plus tard et qu'on devait cotiser un certain nombre de trimestres. Sauf que la réforme d'Emmanuel Macron, le Gouvernement pour lequel tu as quitté le parti socialiste, lui, s'en fiche. Il veut absolument un nombre de trimestres de cotisation sans prise en compte de la pénibilité. On a augmenté de cinq trimestres. Il faut bien relire. Mais la réforme des retraites, avec la prise en compte de la pénibilité, c'était celle de la gauche et du parti socialiste et ce n'est pas celle d'Emmanuel Macron.

Mme la PRESIDENTE.- Je vais donner la parole différemment, notamment à notre parlementaire, et puis aussi à Martine.

Mme VOIDEY.- Je voulais rappeler que je n'ai pas quitté le parti socialiste pour Emmanuel Macron, mais que je l'avais quitté avant pour certaines déceptions. C'est simplement la mise au point que je voulais faire quant à mon positionnement politique. Le positionnement politique du collègue, qui n'est pas présent aujourd'hui mais qui était parlementaire et dont j'étais la suppléante, n'est pas forcément toujours celui que j'ai adopté moi. Mais quand on est suppléante de quelqu'un, on peut être fidèle.

Mme la PRESIDENTE.- C'est bien de vous dire les choses. On ne va peut-être pas épiloguer dessus.

Je vais donner la parole à Annick JACQUEMET, notre sénatrice, car vous pensez bien que sur tout ce qui est réforme fiscale, etc... Vous parlez de cette Assemblée. Je veux quand même vous dire le travail que nous faisons au sein de Départements de France, toutes tendances confondues.

Nous étions deux jours la semaine passée à Paris justement pour regarder les uns et les autres comment nous allions essayer de tenir en 2025 car la situation est là aujourd'hui. Si je vous donnais l'ensemble des chiffres et tout ce que nous nous sommes dit entre nous, je parle bien de l'ensemble des Départements de France, avec chacun nos sensibilités, à la limite, ce n'est même pas une décision modificative que je vous proposerais aujourd'hui. On serait bien au-delà.

Ce que je ne peux pas laisser dire, je vous le dis avec beaucoup de gentillesse : on n'est pas là pour faire moins de dépenses publiques. Vous ne m'avez pas entendue dire de faire moins de dépenses publiques.

Vous interprétez une décision dans une Décision Modificative pour moins de dépenses publiques. Ne vous adressez pas au département du Doubs, et encore moins à sa Présidente. Franchement, cher Raphaël KRUCIEN, je te le dis maintenant, la reconnaissance de votre faute... Je n'ai rien à reconnaître ici. Je ne suis pas dans un tribunal, c'est clair. Puis, la reconnaissance de votre faute, c'est quelque chose de bien au-delà de ce que vous imaginez. Christine BOUQUIN préside le Département du Doubs, mais elle le fait avec une majorité. Je peux vous dire que nous n'avons pas, à cet égard, une feuille de cigarette entre nous. Je vous le dis maintenant pendant que j'y pense, parce que reconnaître une faute, c'est très grave ce que vous dites.

Tout à l'heure, je prendrai le temps et le soin de décliner non pas les 2,2 M€ concernant l'ADDSEA, ou quelqu'un le fera à ma place, mais les 50 M€ comment ils sont répartis par rapport à cette association, et ce que représentent les 250 000 € que nous allons ôter et les 202 717 € que nous avons ôtés, pour avoir une explication et une rigueur d'explication qui doit être indispensable dans cette Assemblée.

On ne peut pas prendre des bouts de pelote comme cela, il faut apporter l'ensemble du sujet sur l'ensemble des thématiques. Donc, on prendra largement le temps. Je ne sais pas ce que vous avez prévu ce soir, en tout cas, moi, j'ai beaucoup de temps.

Annick JACQUEMET.

Mme JACQUEMET.- Merci, Présidente. Je voulais simplement donner un petit complément d'information sur le DILICO. Nous l'avons vu arriver comme vous dans le PLF 2025. Vous savez qu'à l'origine, le gouvernement Barnier avait prévu de ponctionner de 5 milliards les collectivités territoriales. En travaillant avec les associations d'élus et le Gouvernement, le Sénat a réussi à faire diminuer cette enveloppe à 2 Md€ et le DILICO en fait partie.

Notre collègue corapporteur, Stéphane SAUTAREL, a beaucoup travaillé sur le sujet et il a modifié même l'objectif de ce fonds. En effet, ce fonds est prélevé sur un certain nombre de Communes et de Départements. Pour vous dire, les services financiers du Sénat ont calculé un certain nombre de contributions de certaines Communes. On s'est rendu compte en discutant avec le préfet du Doubs qu'on n'arrivait pas aux mêmes Communes et aux mêmes montants. Pour l'instant, je n'ai pas encore le résultat final des Communes qui seront impactées et à combien. Les compléments d'information sont demandés.

Ensuite, ces sommes seront mises sur un compte spécifique et seront remboursées aux Communes à hauteur de ce qu'elles ont donné dans les trois ans qui viennent. Nous, on avait demandé, au niveau du Sénat, que cet argent soit bloqué dans les budgets des différentes Communes ou du Département : ça a été refusé par le Gouvernement.

En principe, on nous a assuré que cet argent était bloqué sur un compte, serait rétrocédé aux Communes. L'objectif serait de ralentir les dépenses. Ce sont les explications qu'on a eues et que je peux vous donner sur le DILICO.

Tu parlais des indicateurs. Ce sont effectivement des critères de richesse qui incluent le potentiel financier par habitant à hauteur de 75 % et le revenu par habitant pour 25 % avec une pondération en fonction de la population. Il restait encore à préciser les indicateurs de richesse à prendre en compte, ainsi que la manière d'intégrer ce dispositif de lissage dans les ratios d'épargne brut et de désendettement des collectivités locales pour qu'ils n'impactent pas négativement les ratios financiers, ce qui se comprend.

Les montants ont été pondérés par rapport à ce qui avait été prévu initialement par le Gouvernement. Il y a une pondération qui va se faire par rapport au niveau d'épargne brute par bloc de collectivité pour que les départements soient moins ponctionnés.

On a retenu une répartition par bloc, qui est à peu près de 25 % pour les Communes, autant pour les EPCI, 22 % pour les Départements et 27 % pour les Régions.

C'est ce que je peux vous dire sur le DILICO. On attend nous-mêmes encore des précisions et des ajustements qui devraient venir. J'ai encore redemandé la semaine dernière à avoir un complément, qui n'arrivait toujours pas. Ce sont les explications que je peux vous donner.

Mme la PRESIDENTE.- Magali DUVERNOIS.

Mme DUVERNOIS.- Vraiment, 30 secondes. C'est bien ce qu'on reproche parce qu'on a dit que le revenu par habitant, par exemple, n'est pris qu'à 25 % au niveau de ce calcul. Cela veut dire que la capacité fiscale est calculée par rapport aux entreprises qui étaient présentes il y a un moment. C'est-à-dire qu'ils n'ont même pas pris en compte, quand ils ont calculé, les 42 hectares qui ne sont plus Stellantis mais qui ont été vendus très cher à l'agglomération. Il y a donc un véritable problème. Pour Mandeure, ils n'ont pas pris en compte le départ de FAURECIA qui date depuis longtemps.

Non seulement ils se basent sur des chiffres faux, mais en plus ils pénalisent les communes qui ont déjà des problèmes à la fois en termes de pauvreté et à la fois en termes de territoire. On arrive juste à des choses aberrantes.

Je voudrais savoir si Neuilly, Saint-Tropez, car c'est ce qui s'était passé au moment de la taxe professionnelle, c'était l'agglomération de Montbéliard qui redonnait de l'argent à Neuilly et à Saint-Tropez. Dans cette procédure-là de DILICO, je pense qu'on est exactement dans le même système. On ponctionne des territoires industriels, qui sont en pleine mutation industrielle, avec une population faible et un fort taux de chômage, et ça arrive.

J'alerte. Cela me semble important que le Département soit informé que ce sont les territoires industriels qui au niveau du département seront principalement taxés. Je vois Bruno qui ronchonne, mais je pense que cela fait vraiment partie de la politique départementale.

Mme la PRESIDENTE.- Veux-tu reprendre la parole Annick ?

Mme JACQUEMET.- Les explications sont demandées, je ne les ai pas encore, mais dès qu'on les aura, je vous les transmettrai bien sûr.

Mme la PRESIDENTE.- C'est indispensable, car on est dans un flou artistique, je vous le dis. Il faut mettre les bons mots par rapport à cela. J'ai une liste provisoire, dont je ne peux pas vous donner ni l'explication ni les contours, et je suis pratiquement à vous rejoindre quand même sur certains territoires car je suis très objective dans la démarche qui est la mienne.

Je vois qu'Albert demande la parole. La ville de Sochaux serait contributrice, alors il faudrait expliquer un peu tout cela, d'après les éléments que j'ai, qui ne sont pas confortés ni par les uns et les autres.

Il y a beaucoup de communes du Pays de Montbéliard et il y a l'agglomération de Montbéliard, qui est aussi fortement impactée, au-delà même du Département, sur le DILICO. Je vous dis les choses en toute transparence. Le peu de calculs qui ont été faits, je pense que ce n'est pas pour soulager les Départements, mais simplement qu'en augmentant encore le DILICO sur le Département, avec des fonds de péréquation qui ont baissé de 100 M€ à 30 M€ pour les Départements, là, on ne tient plus du tout. On n'est même plus en capacité d'aller jusqu'au mois de juin. C'est plutôt cela l'action qui a été faite dans ce niveau-là.

Albert.

M. MATOCQ-GRABOT.- J'ai appris, il y a une semaine : en 2025, je vais perdre 400 000 € de taxe foncière, suite aux démolitions de PEUGEOT, de Stellantis, et je peux vous dire que dans ce genre de situation, on a beau être membre d'une communauté d'agglomération, d'un Département, d'une Région, on se sent très seul parce qu'il n'y a personne qui peut intervenir.

Mme la PRESIDENTE.- Nous, nous faisons le travail au niveau de Départements de France, d'abord par rapport à nos propres compétences et à l'équilibre entre le bloc communal et les différentes collectivités. C'est pour ça que, quand nous nous étions vus en février, je souhaitais que le Département poursuive son aide aux Communes, car je vois bien qu'il y a des gaps qui deviennent extrêmement sensibles. Après, comprenez aussi : le Département sans fiscalité, hormis la hausse des + 0,5 point sur les DMTO...

Je vous remercie de votre constance sur le vote qui sera effectué puisque, ensemble, nous avons validé, rappelez-vous, une motion où nous demandions, puisque l'on ne pouvait pas faire autrement, un levier fiscal. Celui-ci a été imputé déjà. Nous avons demandé 1 %, il est à 0,5, tout en épargnant bien sûr les primo accédants, je crois que c'est ce qui était demandé par les uns et les autres. Nous avons ces 0,5, mais quand on va à la jauge de tout cela, ça fera 3 M€ de plus pour cette année. On est bien loin, vous avez entendu le chiffre, des 11 Md€ qui ont été ponctionnés sur les trois dernières années par rapport aux départements.

Je passe la parole à Raphaël KRUCIEN.

M. KRUCIEN.- Merci. Je fais rapidement. Oui, on maintient que c'est une faute politique de ralentir, d'affaiblir la prévention spécialisée. On y reviendra en détail avec plaisir, avec vous, sur les modalités du financement de l'ADDSEA mais pas seulement, car il n'y a pas que l'ADDSEA qui est en manifestation devant le Département aujourd'hui. On pourra y revenir sans problème. Nous maintenant que, pour nous, c'est une faute politique. Je fais rapide.

Chère Béatrix, merci pour ta re-représentation de la politique de l'eau. C'est vrai qu'on est un Département quelque part exemplaire. Il s'est structuré très vite. C'est une démarche politique qui est née bien avant que cet exécutif soit entre vos mains.

Je pense que c'est une volonté de territoire globale. Tout le monde a conscience de l'état des rivières. Mais il y a un constat quand même qui tombe : les mesures ne suffiront pas à atteindre un niveau écologique satisfaisant. Les mesures, les indicateurs, les travaux, cette fois ils nous le disent, clairement. La question que je vous posais, ce n'était pas de refaire l'historique de la structuration de la gestion de l'eau à l'échelle du département. Ce n'est pas cela, ou de renvoyer une pique à la manifestation à Ornans. C'est de dire : quel est le nouveau cran qu'on met maintenant dans les décisions pour tenter d'avancer un peu plus vite que le tapis roulant ? C'est cela la vraie question, et je vous demande d'y répondre.

Mme la PRESIDENTE.- Mon cher collègue, pardonnez-moi, mais, un cran supérieur, quand on ne sait pas comment on va pouvoir payer nos politiques obligatoires, mais vous vous rendez compte de ce que vous êtes en train de nous dire ? Avec quel argent ? Avec quel argent ? On est déjà dans une compétence qui n'est pas obligatoire, où nous avons fait aujourd'hui tout ce que nous étions encore en capacité de faire.

Vous m'avez, tout à l'heure, presque dit est-ce que vous êtes capable de dire ce que vous allez faire ? Mais vous, vous êtes capable de dire ce que le gouvernement va nous faire faire demain ? Moi non, je vous le dis. Dans des conditions comme cela, c'est quasi impossible. Vous me traiteriez dans quelques mois de n'avoir pas tenu mes engagements.

On a fait un budget en 2025 avec des préconisations. Je le rappelle quand même, le budget de 2025 qui était sincère, avec une action forte, nous avons dû diminuer de 30 millions pour l'équilibrer. Là, on nous redemande de faire un exercice. Si, dans trois mois, à peu près au mois de juin, quand nous devrions avoir une Décision Modificative, il y a encore des compléments que nous devons rendre, là, il faudra qu'on s'explique tous ensemble comment nous faisons pour tenir un budget jusqu'à la fin de l'année. Je vous le dis en toute sincérité.

Vous m'avez dit vous êtes pessimiste aujourd'hui. Ce n'est pas dans mon tempérament, vous le savez. Ensemble, les mots que vous avez tenus, mais vous m'avez dit l'autre jour c'est la parole d'un groupe, donc je le prends ainsi aujourd'hui. Quand tous les jours on regarde ce qui se passe, les difficultés de gestion et ce qu'on arrive encore à faire aujourd'hui, le 24 mars, tout comme vous, la plupart de vos budgets ne sont pas votés. Je vois bien la difficulté qui est la vôtre. Donc, admettez un instant aussi celle qui peut être la nôtre quand on a 70 % du budget qui est dans des dépenses qui ne sont pas validées par le Département, mais qui sont imposées. Et on les revendique, mais pas l'extra légal.

Quand on parle de solidarité humaine et territoriale, pardonnez-moi, le Département du Doubs n'est pas un guichet de l'État. Il faut aussi continuer à aménager notre territoire et porter ces politiques publiques, les politiques d'aménagement de voirie, des collèges, etc., sur lesquelles on reviendra. Voyez un peu l'exercice que nous avons à faire.

Pour répondre à Martine, l'effort, on a dit qu'on le ferait. On l'a déjà fait, pour les Départements. À un moment, on ne peut plus aller au-delà de ce qui nous est imposé. La CNSA aura lieu le 1^{er} avril, pardonnez-moi, la commission des financeurs, je ne sais pas du tout ce qu'il va se

passer. Absolument pas. Nous sommes encore en train de nous interroger suite à la réunion que nous avons eue avec Mme VAUTRIN qui a un portefeuille très étendu et qui en fin de compte relève pratiquement de l'ensemble des compétences du Département, si je regarde très objectivement. Nous en sommes là, à l'heure où on se parle, et on n'a encore pas parlé de l'effort de guerre.

Patricia.

Mme LIME-VIEILLE.- Merci Mme la Présidente. Je voulais revenir sur le service de la prévention spécialisée et rappeler, vous l'avez dit dans vos propos, que le budget de la protection de l'enfance est le seul qui ait augmenté de 5,5 %. Il a augmenté aussi de 30 M€ entre 2021 et 2024. Ce sont des chiffres importants.

Je précise qu'au titre du précédent CPOM signé avec l'ADDSEA, sur cinq ans, il a été généré 4 M€ d'excédent, que le Département a laissé à l'ADDSEA.

Les dialogues, vous en avez parlé aussi Mme la Présidente, avec le Président et la direction générale de l'ADDSEA, ils nous confirment qu'ils partagent nos analyses et nos orientations.

En ce qui concerne ces éducateurs, plusieurs réunions ont eu lieu, avec les directions et les services. Ce qu'il en est ressorti : un manque de visibilité des actions tant sur le terrain que dans le rapport d'activité ; un manque de lien avec les directions territoriales et les partenaires locaux en général.

Concernant PMA, j'ai assisté à deux réunions parce qu'on m'avait demandé d'intervenir, je suis intervenue en tant que représentante du Département. Plusieurs maires de PMA nous ont fait part de leurs interrogations quant à l'utilisation effective de la subvention, se plaignant de n'avoir aucun retour des éducateurs de rue et de ne pas les voir suffisamment sur le terrain.

Concernant les chiffres, vous l'avez annoncé, Mme la Présidente, cela représente 9 ETP par rapport à ces sommes. L'association a été retenue sur l'appel des projets « visites médiatisées » et l'ensemble des professionnels peuvent éventuellement être reclassés.

Besançon et Montbéliard seront mis en œuvre au 1^{er} juillet 2025.

Bien sûr, le Département va redéfinir avec l'ADDSEA ses objectifs clairs et des indicateurs sur des résultats. L'objectif, c'est bien sûr de redonner un sens à une activité.

En ce qui concerne les PEAD, AEMO-R, je suis très étonnée de la question car on en a parlé longuement à la première commission. Claude DALLAVALLE nous a posé déjà ces questions. Je vais vous les reciter. Il s'agit des coûts réels, ce sont des coûts qui ont été travaillés avec les organismes et les gestionnaires.

Dans l'appel à projets, le prix de la journée proposé par l'AEMO-R est de 34 € et le coût du PEAD, 75 €. La différence s'explique, mais on l'a bien évoquée en première commission, par une comptabilisation différente.

Le PEAD est comptabilisé en mandat. Un mandat peut concerner deux enfants d'une même fratrie, alors que l'AEMO-R est une mesure individuelle (une AEMO-R est égale à un enfant). Le calcul du coût de la mesure de l'AEMO-R tient compte du nombre de lits de repli, qui est inférieur à celui demandé par les PEAD. En effet, il est demandé aux opérateurs de prévoir un lit de repli pour 15 mesures d'AEMO-R, alors que le cahier des charges du PEAD prévoyait un lit de repli pour cinq mandats.

Tout cela a été bien expliqué en première commission.

Ce sont, Mme la Présidente, les informations que je pouvais apporter.

Mme la PRESIDENTE.- Merci Patricia. On est toujours sur le même sujet ? Ça veut dire qu'on ne reprend pas de propos après sur la Décision Modificative ? Allez, Claude DALLAVALLE.

M. DALLAVALLE.- Merci. C'est pour une réponse à Patricia. C'est vrai qu'on en a discuté en première commission. Par rapport à cet appel à projets pour 450 AEMO-R, ça nous avait un peu surpris. Je rappelle que lors du budget de décembre, vous aviez cité la création de 70 AEMO-R pour suppléer 50 PEAD.

On peut aussi comprendre que vous souhaitez que l'ensemble des PEAD en régie soient externalisés, ce qui permettrait à nos éducateurs de développer d'autres missions. Tout cela peut expliquer le passage à 450, 50 prévus, (chiffre donné en commission) +142 PEAD délégués aujourd'hui, +244 en régie, et on ajoute 14 qui seraient sûrement en prévision d'une hausse qui pourrait être faite.

À partir de ce que vous avez indiqué, selon le budget, nous avons fait un calcul en se disant que 70 AEMO-R remplaceraient 50 PEAD. Nous avons fait le calcul : cela indiquerait qu'un mandat PEAD correspond, en réalité, à 1,4 enfant et non à deux, et que le montant d'un mandat PEAD ne serait pas de 75 € mais de 68 €.

À partir de là, en nous appuyant sur notre calcul, nous pouvons indiquer que le coût par enfant était de 47,60 € par jour.

Vous proposez 34 € dans l'appel à projets, soit juste la moitié du coût de PEAD recalculé précédemment (68 €).

Comment ne pas imaginer une dégradation de service auprès des enfants, et par conséquent, une mise en danger pour nombre d'entre eux ? Cette inquiétude n'est pas que la nôtre ; elle est aussi celle des organismes qui peuvent assurer ces missions, des organismes qui sont nos partenaires pour assurer nos missions.

Mme la PRESIDENTE.- Pardonnez-moi, mes chers collègues, mais si on pouvait pour la presse et ceux qui nous écoutent essayer d'extraire tous les sigles, parce que je pense que tout le monde est perdu. Je ne vous redonne pas la parole là-dessus. Il faut vraiment faire attention car ça devient un langage très technique pour les personnes averties, et j'ai bien peur que tout le monde décroche alors même qu'on ne sait plus où est la question, même si elle revient en finalité sur la fin de votre propos.

Vous avez débattu en Commission. Il faut qu'on essaie de structurer non pas pour arrêter le débat bien sûr dans notre Assemblée plénière, où la presse est là et je sais bien qu'en commission il n'y a pas de presse, mais le rendu que nous a fait tout à l'heure Raphaël KRUCIEN et le rendu notamment concernant l'économie, est le post que vous avez mis sur les réseaux déjà depuis hier soir, donc chacun a pu en prendre connaissance.

Simplement, vous expliquerez aux Communautés de Communes qu'elles ont fait n'importe quoi dans leur politique publique puisque, rappelez-vous, nous sommes venus mettre le 1 € pour dix suite au désengagement de la Région et au besoin d'aménager le territoire. Et nous, nous ne menons pas les politiques par rapport au territoire, là, la fromagerie, là, telle ou telle entreprise.

Ce sont les Communautés de Communes qui décident elles-mêmes de là où elles apportent leur aide économique. Vous irez donc leur expliquer comment ça se déroule et pourquoi elles ont fait là un mauvais choix sur la fruitière, là un mauvais choix sur l'entreprise. J'ai bien entendu l'entreprise que vous mettez en avant, en ne ciblant pas la personne, et c'est très bien, sauf

que par rapport à cela, je vous rappelle qu'on est dans les métiers de luxe, cela fait vivre tout un territoire.

Voyez-vous, sur cette dimension, j'étais il y a quinze jours dans une entreprise qui s'appelle Cœur d'Or. J'y étais avec Christian METHOT, puisque nous étions sur notre territoire, justement sur une fermeture d'entreprise, une suppression d'emploi, et nous étions en train d'échanger en parallèle avec cette entreprise, qui serait susceptible de reprendre les employés qui vont se retrouver sans rien.

Vous voyez, il y a une entreprise qui fait 250 emplois d'un côté, une autre qui en perd 38, c'est tout un écosystème que vous connaissez aussi bien que moi puisque vous avez aussi travaillé dans le secteur privé pour rejoindre d'autres lieux après.

Ne mettez donc pas en cause la politique des Communautés de Communes, car elle est faite avec du cousu main, chacun sur son propre territoire. Je ne parle pas des deux agglomérations puisque l'on n'a pas de contractualisation entre nous. Mais sur le reste des territoires, le 1 € pour dix, avec un montant plafond de 50 000 €.

J'aurai le plaisir de vous décliner, puisque vous m'avez indiqué tout à l'heure que nous ne parlions uniquement du petit commerce. Non, on ne parle pas uniquement du petit commerce, on parle de l'aménagement du territoire et de ce qu'on a pu créer aussi en service public, car j'estime qu'un petit commerce, c'est aussi un service au public et je crois qu'il ne faut pas opposer service public et service au public.

Je voulais simplement reprendre quelques éléments sans répondre à tout puisque l'on va, si vous en êtes d'accord, approuver le procès-verbal de notre dernière Assemblée.

**Approbation du procès-verbal de la session budgétaire de décembre 2024 - Budget Primitif
2025**

Mme la PRESIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je vous propose qu'on puisse décliner le rapport 401. On reprendra certains débats s'ils n'ont pas été assez nourris, certaines explications viendront aussi. Ensuite, on parlera de l'amendement, et on votera, ou pas, la DM, mais j'ai bien compris qu'il n'y aurait pas de vote favorable de votre part sur cette DM.

Tu as la parole, Olivier.

RAPPORT BUDGETAIRE

N° 401 – Décision modificative n°1 - Loi de finances 2025

M. BILLOT, Rapporteur

M. BILLOT. - *Présentation du rapport.*

Je remercie l'ensemble des services pour le travail nous permettant de pouvoir répondre présent en direction des Doubiennes et des Doubiens.

Mme la PRESIDENTE.- Merci, M. le Vice-président. Plus de débat ? Je ne vois pas de mains levées ? Raphaël KRUCIEN.

M. KRUCIEN.- Merci. Je voudrais revenir sur cette aide à l'économie d'entreprise dont vous nous parliez juste avant, et rappeler quelques réalités sur celui-ci.

Pour ce qui est des fonds en direction du service de proximité en milieu rural, il n'y a pas d'obstacle politique aujourd'hui sur ce sujet-là. Je pense même que ce sont des fonds qui servent le service de proximité, une petite strate économique, qui sont quelque chose qui permette de redynamiser certains secteurs qui le demandent ou qui en ont besoin.

Quand on a fait le bilan, on a repris l'ensemble des délibérations, de la distribution de ces aides, seuls 13,5 % de ces aides sont allés en direction de service de proximité en milieu rural. C'est une part très faible.

Tout à l'heure, et je suis d'accord avec cette considération, Mme la Présidente, il faut se recentrer sur nos compétences obligatoires. Celle-ci n'est pas obligatoire, et c'est vous qui avez fait le choix d'aller sur ce terrain et qui avez approché les communautés de communes pour contractualiser ce système d'aide à l'immobilier d'entreprise. C'est votre choix politique. Vous auriez pu mettre à peu près ce que vous vouliez dans ces accords avec les communautés de communes. Vous auriez pu mettre des critères sociaux, vous auriez pu mettre des critères environnementaux, que sais-je encore, ou de proximité. Vous auriez pu. Si, demain, on a envie de changer ce principe de subvention, on le peut.

Je constate que les entreprises qu'on a listées, et on n'a pas fait la liste exhaustive des subventions qui pour nous ne sont pas des nécessités absolues pour les porteurs de projet, elles n'ont pas toutes besoin de ces aides, et aujourd'hui, sur l'autel de cette compétence non obligatoire, du contexte qui est le nôtre, et vous l'avez rappelé Mme la Présidente, du contexte qui est devant nous, on n'a pas encore l'effet Kiss cool du réarmement français, il y a d'autres priorités à servir. D'où la proposition, via l'amendement, de faire ce transfert de crédit, de cette politique, qui n'assèche pas l'enveloppe et qui permet de maintenir ces éducateurs de rue.

Vous irez expliquer aux communautés de communes... Nous, on assume ce propos. Il y a des aides qui vont dans le bon sens, et d'autres qui sont, je crois, aberrantes pour la période traversée.

En décembre 2023, nous avons dit exactement la même chose, que ce n'était pas la priorité du moment. Pour nous, c'est important de le rappeler.

Il y a un petit côté millefeuille. Tout à l'heure, on parlait du millefeuille, cela m'a fait réagir. Les EPCI ont été confiés aux Régions. Nous venons, encore une fois, nous glisser sur quelque chose qui est déjà à la charge d'autres strates locales. Donc, on alimente aussi ce millefeuille quelque part.

Puis, je vous rappelle que pour 1 € versé par la Communautés de Communes, nous en versons dix. Il y a un seuil : 50 000 €. On l'a atteint plusieurs fois, on le constate au travers de la liste que j'ai égrenée. Je pense que c'est de bon sens de porter l'effort aussi sur cette enveloppe-là : celle de l'immobilier d'entreprise. Je rappelle que vous l'avez aussi augmenté de 100 000 € cette année. L'effort peut se porter sur cette enveloppe, ce n'est pas aberrant. Et je défends cet amendement au nom de la prévention spécialisée.

J'ai entendu la Vice-présidente à l'enfance famille tout à l'heure, j'entends qu'il manquerait des retours d'éducateurs de rue, etc.

Ce que je pense entendre, c'est que j'ai l'impression que vous sanctionnez cet acteur associatif. Je le ressens ainsi, et puisque je suis élu dans cette Assemblée, je l'exprime : je pense que vous sanctionnez cet acteur associatif.

La prévention spécialisée, c'est difficile d'en faire des indicateurs. On a déjà eu des échanges sur les indicateurs dans cette Assemblée. La prévention, son objectif c'est d'éviter le basculement de ces jeunes dans le deal, dans la violence. Donc c'est difficile d'en faire des indicateurs. Vous pouvez avoir des heures de présence, des nombres d'enfants accompagnés, mais c'est difficile d'en faire plus sur des choses dont on essaie de faire à ce qu'elles ne se produisent pas par définition.

Pour moi, la prévention, c'est réparer la fuite plutôt que d'éponger l'eau. Il faut éponger l'eau, mais il ne faut pas oublier de traiter la fuite. C'est le mainteneur qui parle ici. La prévention, c'est cela. Et je pense que c'est un mauvais choix de supprimer ces crédits sur la prévention.

Mme la Présidente, pour 250 000 €, imaginez qu'on sorte par le haut cinq gamins. Si ces cinq gamins étaient tombés dans les dispositifs de PJJ, la justice, s'ils étaient tombés dans les dispositifs de protection de l'enfance, combien ça coûterait à long terme à votre avis ? Mais bien plus cher.

Je pense que c'est un investissement social gagnant, la prévention. Et ce que l'on fait là, car j'ai bien écouté vos interventions, c'est un transfert de la prévention vers le curatif, vers l'accompagnement, une fois que les problèmes sont installés. C'est donc un mauvais calcul, vraiment. Et je continue de défendre cet amendement qui, pour moi, est de bon sens et ne représente pas, vous

avez dit que la DM1 était 1,4 ou 1,6 % du volume total du budget, pardon je n'ai peut-être pas le chiffre exact, je pense que 250 000 € ici, pour la prévention spécialisée, n'est pas un effort surhumain. Je pense que c'est possible.

Mme la PRESIDENTE.- Je crois que par rapport aux termes employés et le terrain où vous voulez me faire glisser entre ceux qui défendent les solidarités et ceux qui sont vers un autre monde, vous ne pouvez pas m'attribuer ce que vous êtes en train de dire. Je parle à titre personnel, mais je pense que la majorité le porte à mes côtés.

Je reviens sur la contractualisation avec les communautés de communes, parce que je pense que vous n'avez pas tout à fait bien compris comment ça s'est passé. On n'a jamais voulu s'insérer entre la politique de la communauté de communes et des Régions.

Non. Je ne secoue pas la tête quand vous parlez, laissez-moi finir le déroulé.

Simplement, il s'est avéré que la Région, non seulement sur l'aide économique mais sur d'autres, a fait une année blanche. Ce que nous n'avons jamais fait ici. Quand on diminue des crédits, on n'est pas en train de faire une année blanche sur les crédits. On parle des 250 000 €, mais il reste 2,2 M€ pour la prévention. On ne parle pas qu'on a tout supprimé. Il faut donc revenir sur les chiffres.

Je reviens sur les communautés de communes. Année blanche pour la Région, et on a échangé avec les territoires pour voir ce qu'ils souhaitaient pour aménager leur territoire. Les communautés de communes fonctionnent un peu différemment que Grand Besançon Métropole et Pays de Montbéliard Agglomération. Je le dis avec beaucoup de justesse, j'en ai présidé une, j'y ai participé pendant des années, on n'est pas dans un champ politique. On aménage notre territoire au regard de ce qui est bon à tel endroit, ce qu'on peut faire ou pas.

La proposition faite n'était pas de reprendre la compétence économique que nous n'avions pas. C'est la possibilité, suite à la loi 3Ds qui nous le permettait, d'aider les communautés de communes si elles le souhaitaient. D'ailleurs, il ne vous a pas échappé qu'on n'a pas délégué, le Département. On a une déléguée d'octroi, et les communautés de communes ont été très exigeantes par rapport à cela.

Le fait n'est pas de dire : vous ferez ceci, vous mettrez des contraintes. Non. C'est leur politique qu'elles portent, et nous, nous sommes en complémentarité sur le territoire. Je ne peux donc pas vous laisser dire tout et n'importe quoi par rapport à cette politique.

Me faire dire que c'est un choix de la majorité départementale que d'aider les territoires sur le développement économique, oui, on l'assume, on l'assume parfaitement, mais il n'est pas du tout en opposition avec tout ce qu'on fait concernant les solidarités. Quand on consacre 70 % d'un budget sur les solidarités, il ne me semble pas que nous soyons dans un déni total des solidarités.

Quand vous venez sur le champ si on sort cinq gamins, j'entends les propos que vous dites. Je voudrais qu'il n'y en ait pas un qui soit en difficulté. Il faut après se poser un problème de société. Quelle est la place de chacun dans la société ? C'est un débat qu'on pourra avoir dans d'autres lieux que celui-ci, en aparté, car l'objet n'est pas là aujourd'hui, même si nous pourrions engager un débat philosophique par rapport à cela.

Ce qu'il faut voir aussi, c'est ce que nous n'avons pas réussi à réaliser avec les moyens qui étaient octroyés, car c'est cela qui est important. Il faut une politique de résultat, même sur l'humain, au bon sens du terme. Vous voyez ce que je veux dire ? Mais vous la partagez cette politique, car quand vous nous demandez des audits, ou des comptes, c'est que vous voulez savoir où passe l'argent public et comment nous avons réussi tout cela.

Oui, on pourrait changer la donne, là. Mais les 250 000 € aujourd'hui, sur d'autres politiques, on va les diminuer dans quelque temps. Peut-être dans quelques semaines, dans quelques mois. Donc, cela ne changera rien à la donne.

Je vais jusqu'au bout de la démarche car vous êtes en train d'opposer la culture économique avec le social, alors que l'un va avec l'autre : quand il n'y a pas d'entreprise, il n'y a pas d'emploi, il n'y a pas de possibilité de se développer sur un territoire. C'est cela que je porte, avec des solidarités. Je pense qu'ici, dans cette Assemblée, on a déjà démontré largement ce que nous étions en capacité de faire.

Je sais que cela vous interpelle les uns et les autres, vous parlez entre vous, mais je ne m'interromps pas et je vais aller jusqu'au bout de la démarche.

Nous donner des leçons comme vous le faites aujourd'hui, quand on voit ce qui se passe dans notre pays, ADF, toutes tendances confondues, on échange et on essaie de se serrer les coudes pour faire quelque chose. C'est cela que j'aurais attendu de l'opposition dans la situation où nous sommes aujourd'hui.

Ce sont des propositions claires, pas seulement un transfert de 250 000 € parce que la politique ne vous plaît pas, mais comment aborder ensemble, y compris avec les autres collectivités, car il ne vous a pas échappé que les éducateurs spécialisés étaient aussi financés par d'autres, et pas dans les proportions du Département, ça ne vous a pas échappé. On pourrait tout mettre sur la table aussi. Est-ce que les uns et les autres sont en capacité d'augmenter leur possibilité pour maintenir tout cela ?

L'ADDSEA, je prends cet exemple car on est parti de l'exemple. L'initiative vient quand même de l'ADDSEA, concernant la rencontre d'aujourd'hui, appuyée par un syndicat dans la collectivité. Il faut se dire les choses.

50 M€ pour l'ADDSEA, le budget global, avec toutes les belles missions qu'elle nous rend. M. KRUCIEN, j'ai l'honnêteté d'aller au bout des démarches, et je ne parle pas de 2,2 M€ ni de 250 000 € en moins, je parle de 50 M€. Il ne vous pas échappé que dans les 50 M€, le premier partenaire de l'ADDSEA n'est pas le Département du Doubs. Vous savez comment c'est réparti ? C'est l'État-ARS le premier financeur, ensuite le Département, puis d'autres fonds. Vous voyez, il faut aussi aller au bout de l'analyse.

Puisque vous voulez avoir toutes les explications, sur ces 250 000 €, ils avaient une possibilité de déposer un dossier FSE. On est allé au bout de la démarche pour qu'ils puissent le déposer. C'était 300 000 €. Ils ne l'ont pas fait. Pardonnez-moi, quand on peut s'asseoir sur 300 000 €, oui, oui on l'a fait, on l'a fait, on peut vous donner les horaires auxquels on a écrit car on garde aussi des traces pour ne pas toujours être mis en difficulté sur des accusations qui parfois sont quand même un peu déplacées.

Je vous l'ai dit tout à l'heure : les éducateurs de rue, je les respecte, j'ai besoin d'eux. Je vous l'ai dit. Ne laissez pas porter des propos par notre Vice-présidente comme quoi on ne s'intéresserait pas aux quartiers.

Je suis à la tête d'un Département, et l'équité se fait sur tout un territoire.

Dans cette MIE que vous validez avec nous, qu'est-ce que vous nous avez dit ? Il faut aller au cœur de l'individu, dans les familles, car on n'a pas toujours une grande réussite.

On a fait des choix. On vous les explique aujourd'hui, et je vous le dis : on ne votera pas cet amendement. Je suis claire. Mais ne laissez pas planer des chiffres et des choses qui sont fausses par rapport à tout cela.

Quand vous nous dites : vous allez entraîner les gamins dans le deal, dans la violence : avec tous les moyens mis, il n'y a plus rien de tout cela ? Malheureusement si. On est dans un monde qui bascule dans la violence, dans beaucoup de choses qui nous dépassent complètement, je vous le dis. Alors, on fait chacun avec nos moyens et on aura besoin des éducateurs de rue pour mener d'autres missions, en complémentarité de celles qu'ils mèneront car tout n'a pas disparu, il faut le reconnaître. Je vous le dis en toute sincérité, par rapport aux propositions faites aujourd'hui.

Si les collègues veulent reprendre la main dessus. Je vous l'ai dit avec les tripes, comment on a essayé de faire cette modification. Je le dis, cette modification. On n'est pas en train de refaire un budget. D'ailleurs, le Vice-président l'a bien dit : 1,3 du budget global. Après, on ne se polarise pas spécifiquement là-dessus. Mais on aura d'autres décisions à prendre et il faudra à un moment que vous soyez aussi à nos côtés pour en prendre certaines. C'est indispensable, car ce sera tout simplement la mort des Départements. Je vous le dis comme je le ressens.

Albert.

M. MATOCO-GRABOT.- Nous avons, à Sochaux, des éducateurs de l'ADDSEA qui interviennent sur un quartier prioritaire, qui était assez difficile, et grâce au travail qu'ils font, depuis deux ans, le quartier est redevenu très calme. J'espère simplement qu'ils pourront rester.

Mme la PRESIDENTE.- Je pense très franchement, cher collègue, que si le travail a été bien fait, ce que je ne doute pas puisque vous arrivez à avoir une quiétude, mais vous savez, ce sont des étincelles un peu partout avec notre jeunesse et d'autres publics. J'espère que vous pourrez conforter tout cela.

Vous savez, on est dans une situation qui est tellement complexe, on ne peut malheureusement pas tout dire concernant ces sujets, vous le comprendrez bien. On est sur un devoir de confidentialité totale par rapport à ces gamins qui sont en difficulté, qui sont, pour un grand nombre d'entre eux, sous notre protection et d'autres qu'il faut bien amener à retrouver un peu d'espoir avec leur famille. Je pense que, globalement, quand on le peut, c'est là la meilleure solution. Ce n'est pas d'avoir des gamins sur notre responsabilité. C'est qu'ils aient la possibilité de rester dans leur famille ou de pouvoir y retourner : c'est notre challenge.

Il est très compliqué. Le défi est très fragile. Vous me parliez de cinq gamins tout à l'heure. Je vais vous parler de 1 + 1, qu'on arrive à remettre dans la famille. Je pense qu'avec ces visites médiatisées, externalisées qui étaient une demande de la MIE, nous arriverons, il me semble, à trouver quelques solutions. Pas toutes, mais en tout cas on l'espère.

M. YUGO.

M. YUGO.- Mme la Présidente, chers collègues, j'ai simplement envie d'apporter des observations et des réalités sociales permettant de nous rendre compte que la présence d'éducateurs, d'adultes dans les rues de ces quartiers dits prioritaires maintenant, qui étaient des quartiers en zone d'éducation prioritaire, qui étaient appelés aussi des zones urbaines sensibles restent des zones où l'éducation est prioritaire. Je suis persuadé que personne ne doute de cela.

Le Département fait beaucoup d'efforts sans doute sur les aides, les financements par rapport à l'ADDSEA. Mais ce dont il est question pour moi c'est : est-ce que le Département va laisser nos rues, des rues qui par ailleurs tuent, complètement dénudées d'adultes qui soient en capacité de baliser les trajets école loisir, loisir maison, car ce sont les instants où il y a besoin d'adultes qui aident, accompagnent.

Ce qui me semble étonnant, c'est qu'aujourd'hui dans nos différents quartiers prioritaires, les éducateurs ont pignon sur rue. Ils ont des bureaux, des lieux d'accueil des publics, des familles.

Il est certain que les familles ont des souffrances. Dans les familles, il y a de la souffrance. Mais, Mme la Présidente, je me dis que la souffrance dans les rues peut être aussi fatale que les souffrances dans les familles. Est-ce qu'on peut trouver un moyen de faire évoluer le travail de ces éducateurs de rue pour qu'ils restent présents ? On voit bien des citoyens qui organisent des veilles citoyennes pour défendre des violences de rue causées par des jeunes, et aujourd'hui, il est essentiel que nous soyons tous derrière ces éducateurs de rue qui restent, pour moi, très nécessaires pour que le maillon, le triptyque prévention, répression et réinsertion tienne un peu pendant un certain temps.

Si, aujourd'hui, on a besoin de policiers sur ces territoires, ceux-ci sont très efficaces mais ils peuvent l'être si le pendant de la répression, qui est la prévention, reste un chaînon solide avec un continuum éducatif permettant aux familles de souffrir de façon amoindrie, en tout cas, d'atténuer les souffrances.

C'est aussi l'occasion de rappeler que la pédagogie a été inventée pour parfaire la raison de l'enfant. C'est vrai que les quartiers d'éducation prioritaire comme on disait avant, c'est l'ensemble maintenant des quartiers de la politique de la ville. Nous avons besoin de revenir sur cette notion de présence d'adultes dans nos rues, dans nos zones rouges. Merci.

Mme la PRESIDENTE.- M. YUGO, on n'est pas en train de faire tout disparaître. J'entends ce sujet, il nous anime tous. La politique qu'on voudrait mener, c'est qu'on ait un peu moins de soucis et qu'on puisse résorber tout cela. Je crois qu'ici, si nous sommes élus au Conseil départemental, on a tous ceci au fond de nous-mêmes. On n'est pas en train de tout supprimer et de dire le Département, le Département.

Je vous rappelle, pour une association, je reviens sur l'ADDSEA, 50 M€ de budget complet, sur tous les panels. État-ARS : 24 M€ ; Département : 19 M€ en 2025. Nous étions à 15 M€ en 2021. Ne nous reprochez pas aujourd'hui de ne pas faire ce qu'il y a à faire dans les différentes missions qui sont les nôtres. C'est cela que je voudrais que vous puissiez comprendre avec nous.

Si, demain, en complémentarité du Département, l'ARS veut mettre plus d'argent, la ville veut en mettre en plus, ou d'autres, pourquoi pas ? Je ne suis pas allée dire à la Région ce qu'elle a fait, ce qu'elle a voté ou pas voté jeudi et vendredi ce n'est pas bien ou c'est bien. Chacun fait avec les moyens qui sont les siens et essaie de mener la politique sur son territoire. C'est cela que j'aimerais qu'on partage ensemble.

On ne sera jamais d'accord sur tout, c'est bien normal et c'est bien pour cela qu'il faut échanger.

Raphaël KRUCIEN, dans cette Assemblée, je laisse la parole libre, je vais vous la redonner, mais à un moment, vous comprendrez aussi qu'il faut qu'on soit modéré les uns et les autres.

M. KRUCIEN.- Bien sûr, je le comprends. Vous parliez du fait qu'il faudra bien se mettre d'accord sur le contexte financier, etc. Mais je crois qu'il y a déjà une part des décisions où on vous a dit, sincèrement, que ce sont des choix que nous aurions opérés. On votera avec vous l'augmentation du taux DMTO, vous y êtes obligés. On votera avec vous la compression des crédits pour les routes, on le comprend, vous y êtes contraints. Sur les collèges, mes collègues interviendront, on a un peu plus de questions, mais on comprend bien la démarche d'économies en investissement.

Pour revenir sur le sujet ADDSEA, vous me parlez du financement de 50 M€, etc. On a conscience que l'ADDSEA est un partenaire très dimensionnant, comme d'autres, sur ce département pour exercer nos politiques sociales. Mais la prévention spécialisée, c'est notre compétence obligatoire et donc il faut l'assumer.

J'entends ce que vous dites. S'il faut aller chercher des crédits ailleurs, donnons-nous le temps de le faire avec le partenaire. S'il y a eu un problème avec le FSE, c'est très dommageable. C'est une

information que nous n'avions pas. C'est très dommageable. Mais est-ce qu'il ne faudrait pas temporaliser cette dimension ?

J'entends ce que vous dites, mais *in fine*, demain, et même déjà maintenant, il y a trois postes qui sont gelés, trois éducateurs de rue en moins. Demain, il y en aura combien ? Presque un tiers, selon les gens qui manifestaient ce matin.

D'ailleurs, je vais vous dire, l'image est triste de ce matin. On a bouclé le Département, sécurité, etc., pour empêcher des gens qui protègent nos enfants de venir exprimer leur point de vue. Je trouve que sur le symbole, je tenais à vous le dire, c'est assez catastrophique.

Sur les visites médiatisées, vous avez raison, c'est une préconisation de la MIE pertinente. Nous n'avons jamais remis en doute l'intérêt des visites médiatisées. Je vois bien le transfert que vous opérez entre les sujets.

Ce que je veux vous dire, c'est que, *in fine*, demain on va supprimer ces présences dans la rue. Moi, j'y crois très fort. Ça me rappelle, et ce n'est pas un clin d'œil ni une volonté de faire du spectacle ou je ne sais quoi, Mme la Présidente, l'époque où on a supprimé la police de proximité. Mais si. Le grand discours, c'était : on ne va pas payer des policiers à jouer au foot. Et *in fine*, ce sont des gens qui avaient tissé un réseau, des connaissances dans les quartiers et qui savaient dégoupiller des situations épineuses, passer sur des incompréhensions entre jeunes en perdition dans ces quartiers-là et l'autorité.

Je trouve que cette décision est triste, Mme la Présidente, et je m'arrêterai là.

Mme la PRESIDENTE.- Pour vous redonner un élément car il faut comparer ce qui l'est. Vous dites on peut tout faire, vous soutenez les visites médiatisées. Savez-vous combien ça coûte ? 800 000 €, en plus de ce qu'on fait aujourd'hui. Je ne sais plus faire. À un moment, sur l'ensemble des préconisations que nous avons mises dans cette MIE, que nous avons votée tous ensemble, et je pense que c'est une bonne chose, il nous faut, pardonnez-moi, essayer d'équilibrer tout cela. 800 000 € en plus du montant total.

Vous avez bien compris que même avec la hausse des DMTO, 3 M€ cette année si tout va bien. On est sur des bases, on n'est pas parti sur les bases à 91 M€ comme nous avons fait les années antérieures. On est sur des bases beaucoup plus faibles. On en est là.

Je ne peux pas vous laisser dire qu'on va supprimer les éducateurs de rue, encore moins entendre ce qu'il s'est passé il y a je ne sais combien d'années en arrière. Chacun a pris ses responsabilités. Moi, je veux prendre les miennes ici et essayer d'équilibrer avec tout cela, ne pas faire de caricature par rapport aux différentes compétences. C'est comme cela que j'essaie de mener le Département avec la majorité départementale, et puis avec vous quand vous vous associez à certaines décisions.

Damien CHARLET.

M. CHARLET.- Merci Présidente pour me donner la parole. Je prends la suite des propos qui viennent d'être tenus et je ferai le lien avec un autre point qui me tient à cœur sur cette Décision Modificative. Albert l'a dit, les éducateurs de prévention travaillent dans nos quartiers, et dans le pays de Montbéliard on a beaucoup de quartiers prioritaires qui émaillent le territoire. C'est une particularité de notre territoire.

On est témoin du besoin de prévention, mais au-delà de cela, c'est partie prenante, on le vit au quotidien, du pacte républicain. On a toujours fonctionné, et on doit fonctionner sur un triptyque ou un tabouret à trois pieds : éducation, prévention et répression, pour que la jeunesse puisse fonctionner comme il faut.

On sait que si l'un des pieds est déstabilisé, c'est tout l'édifice qui l'est, et nous ici, vous avez raison, prenons nos responsabilités. La nôtre, c'est la prévention, c'est pour cela qu'on a cet impératif d'être précautionneux sur la manière dont on travaille dans ce domaine.

Je pourrais témoigner, comme Albert l'a fait, du travail qui est fait par les éducateurs spécialisés sur les quartiers des Champs Montants et aussi en lien avec nos collègues, par exemple. Un travail excellent est mené, notamment au sein du collège de Seloncourt, des Champs Montants, avec les jeunes, la prévention, l'éducation et le reste.

Ça nous amène à ce deuxième questionnement que nous avons sur la question des collèges et du SDAC puisqu'on voit aujourd'hui que, compte tenu des choix faits, à partir des sept opérations envisagées du SDAC qui devaient être réduites, on n'en aura finalement qu'une seule et vous avez fait le choix de prioriser Sancey.

C'est un choix qui nous surprend. Si on remonte à l'historique, et notamment au plan de modernisation des collèges de 2016-2021, une priorisation avait été effectuée à ce moment-là avec différents niveaux de priorité. Les collèges de priorité 1 ont été restaurés, rénovés, et même pour certains reconstruits. Je pense à Bethoncourt, qui était en priorité 2. Mais les collèges de priorité 2 n'ont pas encore tous été traités, loin de là.

Ce serait d'ailleurs intéressant cette fois, puisqu'on est maintenant en 2025, quelques années après la fin du plan de modernisation des collèges (PMC), qu'on puisse avoir un bilan précis, qu'on puisse voir plus clair sur ce qui a pu être effectué. Car on comprend bien qu'entre ce qui avait été envisagé en 2016 et la manière dont ça a été réalisé, le rythme, et le reste, tout n'a pas pu être fait nécessairement à l'identique, mais il serait bon aujourd'hui qu'on y voit plus clair.

Le plan de relance a permis aussi de relancer certaines actions. Il nous semble qu'il serait indispensable, cette fois, qu'on soit au clair sur ces questions. D'autant plus que vous avez fait le choix finalement de prioriser un collège qui était dans un groupe de priorité inférieur.

Je reprends l'exemple du collège de Seloncourt, qui était dans le groupe 2, qui n'a pas été rénové, le projet est prêt.

Vous justifiez cela, visiblement, par le choix de l'efficacité énergétique et les gains de fonctionnement que cela va engendrer. Pour autant, le collège de Seloncourt vient de fêter ses 50 ans. Il n'est pas tout jeune. Il y a eu un peu de travaux d'entretien de réalisés dedans, un peu de travaux d'économie, des vannes thermostatiques mises sur les radiateurs. Pour autant, l'état global du bâtiment de 50 ans, on peut se promener, on voit le ferrailage apparent par endroit, les fuites qui arrivent régulièrement, laisse à penser que cette efficacité énergétique sera compliquée à maintenir dans le temps sans travaux plus importants.

Par ailleurs, il y a d'autres critères que celui-ci, notamment d'accessibilité et de sécurité. C'est un collège qui est à restructurer complètement. En termes d'accessibilité, l'accès à la demi-pension est au 1^{er} étage, comme l'accès à l'administration. Ce sont des choses qu'on ne fait plus, qui seront revues quand le collège sera complètement restructuré. Puis, il y a des vraies questions de sécurité. Les flux entre les véhicules qui doivent rentrer dans le collège et les élèves, malheureusement, mélangés, il y a potentiellement des conflits entre nos collégiens et les voitures. C'est typiquement le genre de chose qu'il faut, à notre sens, prioriser au plus tôt.

Vous avez fait un choix différent. C'est le vôtre. Il ne nous semblait pas forcément le plus judicieux pour ces raisons. On aurait priorisé certainement ces questions notamment de sécurisation, qui sont importantes et qui ne peuvent être résolues que par la restructuration complète telle qu'elle est prévue.

J'ajoute que le collège a des projets intéressants du point de vue du développement durable et du reste, qui seront mis en œuvre aussi dans ce cadre. Il cohabit toutes les cases pour être priorisé totalement, et il attend quand même depuis un paquet d'années pour se faire.

Mme la Présidente, il serait intéressant qu'on ait, au-delà du choix fait, car visiblement vous allez le maintenir, une visibilité et une sorte de plan pluriannuel d'investissement (PPI), en tout cas, qu'on puisse y voir plus clair sur la vitesse et le choix qui sera fait sur les collèges à venir, car il y a des urgences auxquelles on nous demande de répondre sur le terrain.

Mme la PRESIDENTE.- Très bien. Un sujet qui nous passionne tout le temps et ô combien important pour notre jeunesse, nos collégiens.

Vous avez quand même eu une discussion assez appuyée dans votre commission, car je lis l'ensemble de ce que vous faites les uns et autres, avec beaucoup de détails déjà. Certes, personne n'était là pour entendre ce que les uns et les autres ont dit. 2028, c'est loin encore, et d'ici 2028, on fera encore bien des travaux et dans les collèges, et sur nos routes, et dans les différents territoires.

Par rapport au choix, vous avez une explication assez complète dans votre document. C'est notamment page 8. Ce n'est pas l'un plus l'autre. J'entends, vous êtes sur le secteur où ce collège était là. C'est le rêve de tout un chacun d'avoir un collège rénové, qui soit attractif, etc. il ne vous a pas échappé que pour certains d'entre nous, nous étions bien plus qu'en position 2. On verra quand ça arrivera. Mais c'est ainsi. Quand il faut faire des choix, il en est ainsi.

Ce qui a été très bien explicité, ce sont les subventions qui pouvaient être mises sur certains collèges, qui étaient déjà affectées. Deux ans. Je ne me vois pas aller redemander dans deux ans, j'ai déjà demandé une dérogation à certains pour que nous puissions garder ce qui était acquis, pour peu que ce soit encore acquis. Je ne sais pas si notification vaut acquis des sommes qui doivent être affectées aux différentes collectivités qui en font la demande.

Vous avez posé des questions en commission, on vous a répondu. Je vais redonner la parole à la Vice-présidente qui suit cela encore de beaucoup plus près que moi, même si je suis très attentive à tout cela et que les visites inopinées dans les collèges, c'est un peu ce que j'aime faire parce que j'ai besoin de sentir un peu le pouls, de voir comment ça se passe, d'écouter ce que les équipes ont à me dire, les équipes enseignantes aussi, et les élèves bien sûr.

Vous pourrez échanger, me semble-t-il, très librement dans la commission qui est la vôtre, parce que je pense que c'est là aussi où on doit faire des propositions, entendre et essayer de graduer tout cela. Entre le 2016 et le 2025, il est passé beaucoup d'eau sous le pont, malheureusement. Ça aussi, c'est un autre sujet, sur les infrastructures, sur lequel il faudra revenir, où chacun a là son ouvrage d'art et qui pourra être d'une complexité incroyable par rapport à la sécurité.

Je ne me défais pas du tout. Vous avez eu des informations en commission. Chantal va vous les réexposer, car peut-être qu'on n'a pas été assez explicite. C'est possible.

Quant au choix, j'aurais bien voulu en faire quatre cette année, trois voire quatre, car c'était cela quand même l'esprit. On était même à se poser la question si on pourrait en faire un, parce que quand on parle d'un collège, on ne parle pas de 200 000 €, 300 000 €, quelle que soit la restructuration ou la livraison d'un collège neuf. On est tout de suite sur des millions d'euros.

Il est vrai que celui-ci, vous l'avez souligné et je voudrais vous remercier pour l'exactitude des propos, on a des crédits Fonds vert importants sur ce collège, car on est dans une situation catastrophique. On est sur un collège où la mutualisation dans un futur plus ou moins long devrait nous faire réfléchir entre des rénovations de certains bâtiments au sein des collectivités : les écoles, les salles polyvalentes, etc., par rapport à une mutualisation qu'on pourrait faire dès l'instant où l'on fait

une restructuration. Là, il s'agit d'un collège. Cela peut être l'inverse, une école avec une capacité d'accueillir autre chose, ou un bâtiment avec capacité d'accueillir autre chose.

C'est un vrai sujet de réflexion. Tout un chacun aussi devra prendre ses propres responsabilités, dans ces communes ou dans ces communautés de communes ou d'agglomération quand la compétence a été transférée. C'est un vrai débat que nous aurons à mener dans les mois et les années à venir ; je l'espère fortement.

Chantal.

Mme GUYEN.- Merci, Présidente. Dans l'esprit que vous avez mis en avant, Mme la Présidente, effectivement, c'est la joie que nous avons eue en janvier 2023 de voter ces 14 SDAC pour plus de 180 M€. Hélas, face à ce constat, ça a été un crève-cœur de dire et de prendre cette décision de ne choisir qu'un collège sur les sept déjà choisis, dont je vous rappelle les localisations : Seloncourt, Hérimoncourt, Pontarlier Grenier, Sancey, Pouilley-les-Vignes, Doubs et Saint-Hippolyte.

Pourquoi ce choix de priorisation 1 pour le collège de Sancey ? Comme il a été exposé en Commission 2, ce collège a obtenu diverses subventions que nous ne pouvons pas laisser passer, fuiter. Ces subventions concernent le Fonds vert et des travaux énergétiques. Ces derniers vont engendrer pour la collectivité départementale des diminutions de charge qui seront conséquentes.

Ensuite, nous avons mis en place une mutualisation, comme l'a souligné Mme la Présidente, avec le SIVOS de Sancey, de partager la restauration rénovée pour les élèves du premier degré. Tout cela nous a fortement engagé à faire cette priorité 1.

La priorité 2 entraînera les trois autres collèges : Seloncourt, Saint-Hippolyte et Pontarlier Grenier. Ensuite, la priorité 3, les trois suivants : Doubs, Hérimoncourt et Pouilley-les-Vignes. Comme je l'ai dit en Commission 2, si nous avons la possibilité de faire autrement et d'aller plus vite, nous le ferons avec conviction.

Vous nous avez aussi demandé en Commission 2 de pouvoir vous fournir les éléments et les critères du nouveau cadencement, et nous vous avons dit oui. Nous le ferons à la prochaine commission.

La dernière question que vous nous avez posée, c'est d'obtenir le point sur la réalisation du plan de modernisation des collèges (PMC). Nous le ferons aussi lors de la prochaine commission. Nous vous fournirons en toute transparence tous ces documents.

Mais sachez, je le redis comme je l'ai dit en Commission 2, d'ailleurs la voix n'était peut-être pas très avenante, parce que nous sommes dans un état de crève-cœur de devoir faire ce choix, mais nous vous avons donné tous ces éléments pour le comprendre.

Mme la PRESIDENTE.- Merci Chantal, c'était important que tu puisses réitérer les propos que tu avais tenus en Commission pour que l'ensemble des collègues puisse partager les informations.

Je vais donner la parole... Il y a beaucoup sur le Pays de Montbéliard, mais il n'y a pas que les collèges du Pays de Montbéliard qui ont été oubliés. Mais je vais vous donner la parole, il n'y a pas de problème. Il ne vous aura pas échappé que le secteur de Pontarlier, que d'autres secteurs ont été aussi affectés avec tout cela, et chacun on le porte bien évidemment comme on doit le faire quand nous sommes dans des récessions telles que celle-ci.

Mme COREN-GASPERONI.

Mme COREN-GASPERONI.- Merci. Je vais continuer dans le sens de ce que mon collègue Damien a commencé à faire. Effectivement, nous avons la chance d'avoir deux collèges sur notre canton, mais

la malchance aussi d'avoir deux collèges qui nécessitent beaucoup d'intérêt, et hélas, oui, un certain budget.

Le collège des Quatre Terres d'Hérimoncourt a une situation géographique atypique, dont nous avons souvent parlé. En effet, pour les collègues élus qui ne connaissent pas cet établissement, l'ancien collège est devenu l'annexe du collège principal depuis sa construction, celui-ci n'étant pas suffisamment dimensionné pour accueillir tous les élèves.

Les très gros problèmes se trouvent dans le fait que cette annexe est séparée du collège principal par une rue. À chaque changement d'établissement, du fait des emplois du temps, les élèves utilisent la même route que les véhicules qui y circulent, même si celle-ci a été mise en sens unique depuis plusieurs années. À longueur de journée, un danger potentiel d'accident existe, tout comme le risque d'un geste fou de la part d'un automobiliste.

D'autre part, depuis la mise en place du plan Vigipirate, le collège n'a aucune protection contre les risques au niveau du rez-de-chaussée qui longe la route, ce qui en fait une potentielle cible d'une personne malveillante. C'est là que se trouve notamment la restauration scolaire, la cuisine, le bureau de l'infirmière.

J'ajouterai à ces deux problèmes, celui de l'absence d'ascenseur qui empêche les élèves porteurs de handicap moteur d'être scolarisés à Hérimoncourt. L'impossibilité de continuer à étudier avec leurs camarades de l'école primaire est une épreuve supplémentaire pour eux.

Le projet de restructuration du collège d'Hérimoncourt donnait l'espoir à toute la communauté éducative de travailler dans des conditions de sécurité identiques à celles des autres établissements du département, avec notamment la construction de l'ascenseur, l'abandon de l'annexe et la construction de la nouvelle salle à manger à l'arrière du bâtiment, ce qui ajoutait de la sécurité face à une menace terroriste ou individuelle.

Ces éléments préoccupants justifiaient largement d'avoir placé le collège des Quatre Terres dans les premiers qui devaient être restructurés. Combien de temps encore avant que la sécurité de ces élèves ne soit mise au premier plan de vos préoccupations ?

Mme la Présidente, vous aimez répéter qu'il y a ceux qui disent et ceux qui font. Force est de constater que votre phrase préférée ne s'applique pas ici, en dépit des risques que l'on va continuer à faire prendre à nos élèves et au personnel les encadrant qui ne comprendront absolument pas le choix de priorité que vous avez fait aujourd'hui en repoussant le collège des Quatre Terres en priorité 3.

Mme la PRÉSIDENTE.- Vous voyez, vous êtes tous chacun dans vos cantons respectifs. Moi, je dois prendre la hauteur nécessaire par rapport aux décisions prises. C'est dommage, car quand on échange entre nous, vous n'êtes pas avec des termes tels que ceux-ci. En Assemblée, vous vous sentez obligée d'envoyer des piques, d'être dans des propos qui... J'ai du mal à comprendre ça, mais peu importe. Je vais m'y faire. Depuis le temps, je devrais déjà m'y être faite.

Repoussé à quand ? On vient de vous dire qu'on allait vous faire un point très précis sur ce que nous pourrions être en capacité de faire. Là aussi, je vous invite, Mme la Vice-présidente, à être très précautionneuse par rapport aux dates de réalisation parce que s'il faut, parce que nous avons d'autres contraintes, d'autres transferts, retrouver... Car ici, ce ne sont pas des centaines de milliers d'euros qu'il faut retrouver, mais des millions chaque fois qu'on a quelque chose. Il faut donc que vous soyez très précautionneux pour ne pas nous retrouver dans une difficulté comme celle-ci.

On voudrait tous que les collèges qui sont dans nos territoires soient faits. Et là, vous laissez un peu entendre, et je trouve que ce n'est pas très juste de votre part, que certains élèves seraient en insécurité par rapport à d'autres. Je ne peux pas vous laisser dire cela.

Je vais passer la parole à Serge RUTKOWSKI qui suit cela plus précisément encore mieux que moi par rapport au bâtiment, car quand on ne fait pas la réhabilitation du collège immédiatement, on y apporte toutes les précautions nécessaires pour la sécurisation. Alors, modérons un peu. Je sais que tout n'est pas parfait, mais je ne peux pas entendre que nous soyons dans une situation qui est aberrante dans le département du Doubs. Je vous invite à aller visiter dans d'autres départements ce qu'il s'y passe, toutes tendances confondues. Vous allez revenir dans le département du Doubs, je pense qu'on ne fait pas tout extrêmement bien, mais on fait beaucoup de choses.

M. RUTKOWSKI.- Merci Mme la Présidente. En effet, pour rebondir sur ce que vous avez dit, on a des retours de personnes qui sont mutées dans le Doubs dans nos collèges, qui arrivent d'autres départements, et je peux vous dire que la première réaction de ces personnes, c'est : vous avez des beaux collèges. Ce ne sont pas des départements qui sont à l'autre bout de la France ; ils sont limitrophes au nôtre.

Je ne peux pas vous laisser dire ce que vous avez dit sur la non-restructuration du collège que vous avez cité, car ça voudrait dire que la DPL qui nous oriente vers les décisions prises aujourd'hui, ou qu'on va prendre aujourd'hui, elle les prend d'une façon politique. Non.

On est en toute objectivité. On a tout regardé. On a regardé la capacité par rapport à l'effectif, on a regardé l'état du collège dans sa globalité, on a regardé les fonds déjà perçus pour la rénovation, le Fonds Vert, par exemple, qui est l'un des fonds. On a tout regardé dans sa globalité, sur tous les sept collèges, pour pouvoir donner des priorités. C'est ce qu'on a fait aujourd'hui. On avait trois priorités ; on est arrivé à une car la conjoncture est telle qu'aujourd'hui on ne peut en faire qu'un seul, et on le fait. On a la volonté d'y aller sur ce collège-là.

Certes, vous me parlez d'accessibilité sur votre collège. Mais on y va aussi parce qu'on est peut-être le plus avancé sur les permis et les autorisations qu'on a à débiter les travaux sur ce collège, car c'est un ensemble. Il faut voir le travail des architectes. Il faut travailler avec eux, voir la temporalité qu'ils ont dans ces dossiers pour voir lequel on peut déclencher le plus vite, et c'est celui de Sancey.

Les autres collèges ne sont pas à la traîne. On va se poser la question en fin d'année, puisqu'on étudie, donc on va quasiment jusqu'au permis pour être prêt à déclencher les autres dans la foulée et ne pas entendre. Donc on travaille. On donne une temporalité sur les travaux, mais on ne remet pas en cause tous les SDAC ou les sept collèges choisis. On lisse dans le temps parce qu'on ne peut pas faire autrement.

Le fait d'avoir choisi Sancey n'est pas politique. Nous, à Besançon 3, on a Châtillon, qui est à peu près dans les mêmes années que votre collège, on est dans la deuxième SDAC, ce qui veut dire peut-être un petit peu plus loin. On le fait en toute objectivité et responsabilité.

Mme la PRESIDENTE.- Merci Serge, il me semblait important que vous puissiez apporter des éléments assez précis. Tout le temps qu'on prendra là, à un moment donné, on va arrêter les débats car on n'est pas sur la session collèges.

Quelques éléments encore. On va se poser des vraies questions dans quelque temps, parce que vous avez vu la baisse des effectifs, donc on va se poser des vraies interrogations. Et la restructuration qu'on est en train de faire à certains endroits, on est en train d'anticiper ce qui pourrait arriver demain et après-demain. Je vous le dis juste entre parenthèses parce qu'il y aura des décisions importantes à prendre.

Vous avez la parole.

Mme COREN-GASPERONI.- Puisque Serge a parlé de la DPL, aucun problème par rapport à leurs compétences, mais la DPL, aussi compétente qu'elle puisse être, ne trouvera jamais la solution pour

mettre les élèves en sécurité sans cette suppression de l'annexe. C'est cela le problème d'Hérimoncourt.

Ce n'est pas le fait qu'on veuille un collège qui soit beau. Non. C'est la sécurité. On ne peut pas mettre les élèves en sécurité tant que cette annexe existera. C'est le gros problème d'Hérimoncourt. Moi, ce n'est pas pour avoir un beau collège ; il n'est déjà pas si moche que cela, ce collège. Il y a des aménagements à faire à l'intérieur parce que, oui, en effet, c'est petit. Il y a des choses à faire. Mais ce n'est pas cela le plus gros problème d'Hérimoncourt ; c'est la sécurité.

Les fenêtres sont basses, un fou qui a envie de faire un carnage, il se place devant les fenêtres, c'est bon quoi ! Et ça, on ne peut pas le changer dans l'état actuel des choses. C'est le problème de sécurité. Qu'il soit relégué en priorité 3 me pose encore plus question. Mais ce n'est pas pour qu'il soit beau.

Mme la PRESIDENTE.- On a compris. Faisons attention quand même à nos propos, car ce que vous nous dites aujourd'hui, imaginez qu'il arrive quelque chose demain, vous nous porteriez responsables, parce que même en décidant aujourd'hui, le collège n'est pas sécurisé demain. Quand on porte des propos sur des actes qui peuvent arriver en mettant la responsabilité : attention. Quand on est en responsabilité dans une collectivité, et beaucoup d'élus ici sont à la tête d'exécutifs, on sait ce que ça veut dire que d'avoir la responsabilité sur la sécurité et tout ce que nous craignons au quotidien. Je vous alerte par rapport à cela. Même une décision prise aujourd'hui, le collège n'est pas effectif demain.

Magali DUVERNOIS.

Mme DUVERNOIS.- Je reviens à ce qui s'est dit en Commission et ce qui avait été demandé, c'est que nous puissions partager ensemble les critères de sélection. C'était vraiment ce point, et je ne voudrais pas qu'on s'arrête sur tel ou tel collège, car le but de cette discussion n'était pas de viser un collège.

On devrait prendre ces décisions ensemble et les discuter en commission. Il y a plein de critères qu'on peut choisir comme la date de construction, du plus ancien au plus récent, est-ce que c'est bien, pas bien, problème d'accessibilité, etc. C'est un ensemble de critères. Il me semble intéressant qu'on puisse en discuter ensemble et les partager ensemble.

Nous, on n'a pas vraiment été informé. Nous, on sait et on comprend la diminution des investissements car on ne peut pas faire autrement, et je crois que ce sera porté dans l'ensemble des collectivités et on ne va pas se voiler la face, c'est le cas. Mais à ce niveau, ce serait bien qu'en amont, on puisse discuter des critères qui seront gardés pour choisir tel ou tel collège. Je cible d'une manière générale et pas tel ou tel collège. Il me semble intéressant d'en échanger.

Par rapport au Fonds vert, je l'ai un peu dit, il y a eu une demande de subvention avec des études de faisabilité qui ont été faites avant certainement d'autres collèges. Donc, c'est qu'un choix en amont a été procédé pour avoir le Fonds vert, car à mon avis, il faut faire une demande de subvention.

Le but dans cette Assemblée n'est pas de cibler tel collège, mais de demander qu'en Commission 2 nous puissions avoir les critères pour évaluer. Après, on peut être d'accord ou pas, on va pouvoir vous dire : non, on aurait préféré que vous axiez davantage sur tel critère plutôt que sur tel autre. Cela fait partie de la démocratie et du débat.

Ce qui est vraiment demandé, c'est qu'on ne soit pas mis devant le fait accompli, je mets des guillemets, en disant : on garde Sancey, mais qu'on soit prévu en amont avec un débat en amont.

Mme la PRESIDENTE.- Serge.

M. RUTKOWSKI.- Pour ne pas laisser dire qu'on ne fait rien sur ces collèges : depuis 2016, il a été investi 1,1 M€ sur Seloncourt et 1,5 M€ sur Hérimoncourt. Je voulais donner quelques chiffres, car j'ai l'impression qu'on ne fait rien dans ces collèges, alors que ces chiffres sont là.

Mme la PRESIDENTE.- On n'est pas en séance collèges aujourd'hui. Je souhaite revenir cette fois-ci sur notre DM. J'ai mon voisin qui demande la parole depuis un certain temps, je te la donne très rapidement.

M. FAGAUT.- Merci Mme la Présidente.

Je suis attentif, et comme l'ensemble de la majorité, sur ce débat. Je crois, chers collègues, Olivier BILLOT nous en a parlé tout à l'heure : au mois de décembre, ce sont 30 M€ qu'il a fallu aller chercher. C'est 9 M€ aujourd'hui. Avez-vous conscience, collectivement, qu'il a fallu chercher 40 M€ sur la collectivité départementale ? C'est un vrai principe de réalité qu'on ne peut négliger. À un moment, on va chercher sur des postes de dépenses qui nous paraissent les moins impactants possibles, surtout que derrière, lorsque vous évoquez l'ADDSEA, Mme la Présidente en a parlé, il y a un redéploiement des actions, donc avec des potentialités derrière pour l'ADDSEA. Il ne faut pas l'oublier.

Des propos dans cette Assemblée m'ont alerté, et je reviens sur le plus récent, celui d'Aly YUGO, qui dit : le Département laisse nos rues. Je ne peux pas laisser dire cela.

Quand on regarde un peu la politique de la ville, elle date de 1980, aux Minguettes, Vénissieux, il y a eu des émeutes et à partir de là, on a commencé à lancer une grande politique de la ville dans les années 80 toutes tendances confondues, droite et gauche. Tout y est passé. Vous en avez parlé : quartier prioritaire, quartier sensible, les CUCS, etc. Avec quel résultat aujourd'hui ?

Je reprenais, pendant que vous évoquiez, un rapport de la Cour des comptes de 2020, qui disait très clairement l'échec de toutes les politiques de la ville menées depuis 1980, avec pas de réussite. On est tous responsable dans tout cela. Mais entendre que le Département aujourd'hui abandonne les rues, vous faites une erreur M. YUGO, car vous mélangez et vous confondez la lutte contre la délinquance avec la lutte contre l'exclusion. Celle-ci fait partie des prérogatives de la collectivité départementale. La lutte contre la délinquance ne fait pas partie des priorités départementales. C'est là où vous vous trompez d'Assemblée quand vous évoquez cela.

Quand on regarde ce que fait le Département, aujourd'hui, en matière d'investissement sur les infrastructures, je prends le quartier de Planoise connu, il me semble que sur le nouveau gymnase Diderot qui arrivera, le Département va financer. Donc on participe au fait que le quartier prioritaire de Planoise puisse avoir des infrastructures à cette ampleur.

Je veux parler aussi de l'ensemble de nos centres médicosociaux, répartis sur l'ensemble du territoire : 33, et plus de 300 travailleurs sociaux qui aujourd'hui accompagnent les familles de façon éducative et autres pour faire en sorte de ne pas abandonner les rues comme vous dites.

Quand derrière on va encore, je prends le quartier de Planoise, sur le collège Voltaire, apporter des moyens financiers au CDN, Centre dramatique nationale, pour financer une classe à horaires aménagés théâtre, personne d'autre ne le fait ; c'est la collectivité départementale. C'est bien aussi pour permettre à des enfants issus de quartier prioritaire, de quartier sensible, de pouvoir participer aussi à l'éveil culturel.

Je pourrais parler de l'accompagnement des écoles de la deuxième chance, des MILO, et tout ce qui va avec.

Quand on signe le pacte sur Planoise avec l'État et l'ensemble des partenaires et autres collectivités, on n'abandonne pas nos rues.

Quand on signe et qu'on est présent dans l'ensemble des comités locaux pour l'emploi à Montbéliard, à Grand Besançon Métropole, à Pontarlier, on n'abandonne pas nos rues.

Tout cela me fait dire qu'il faut faire attention à ce qu'on se dit. Il faut faire attention à ce qui est dit car vous surfez sur des contre-vérités.

Il n'y a pas non plus que l'ADDSEA aujourd'hui qui est en repérage des jeunes dans les quartiers. Il y en a d'autres aussi que nous accompagnons en tant que tel. Tout cela a été travaillé avec la structure. J'entends que vous soyez inquiet, que vous soyez dans cette démarche, mais ça m'interpelle.

Un autre point, M. KRUCIEN, m'a fortement gêné : c'est quand vous avez employé le mot clientélisme. Pour moi, aujourd'hui, c'est quelqu'un qui donne des services, qui donne un bien, qui donne de l'argent contre derrière un retour électoral à son profit. Et ça, je ne l'accepte pas. Car en plus mettre sur le même pied d'égalité l'accompagnement social que nous faisons au quotidien, et derrière le développement économique du territoire, aujourd'hui, c'est réducteur, mal à propos, le terme clientélisme, Mme la Présidente, et je pense que les collègues à la tribune ont réagi quand vous l'avez employé tout à l'heure, il est plus que pas approprié. Je pense qu'il n'a pas sa place ici.

Ça veut dire aussi pointer du doigt la Présidente du Département, et je vais même aller plus loin, car derrière le mot clientélisme, je vois le mot corruption. C'est fort dans ce que je dis, mais c'est cela derrière. Reprenez la définition du clientélisme. Ça veut dire derrière que vous pointez du doigt la Présidente du Département avec des intentions de donner des moyens financiers dans le cadre d'une politique départementale portée par le bloc communal avec l'intention de récupérer des voix ou un corps électoral à ses fins et à son profit. C'est dangereux d'utiliser cela dans cette Assemblée et de pointer du doigt une Présidente de Département par rapport à cela.

Mme la PRESIDENTE.- Je crois qu'on a beaucoup échangé. Je vais vous proposer, M. KRUCIEN, de lire votre amendement.

M. KRUCIEN.- (*Lecture*)

Mme la PRESIDENTE.- Merci. Avant de passer au vote de l'amendement ou pas, vous voulez la parole M. BILLOT ?

M. BILLOT.- Je me permets simplement d'attirer l'attention sur le déroulé financier qui est indiqué dans l'amendement et qui n'est pas tout à fait juste.

L'équilibre qui est proposé est d'avoir une DM à moins 2,5 M€ en mouvement réel. Et là, vous avez fait une modification en termes de recettes de fonctionnement et de dépenses de fonctionnement qui n'est pas correcte dans les chiffres. Il aurait fallu maintenir moins 2,5 M€, c'est l'impact sur les recettes de fonctionnement. On l'a expliqué tout à l'heure, c'est la loi de Finances, donc ça s'impose à nous. Et il aurait fallu, pour votre déroulé, le niveau de dépenses d'investissement à moins 7 750 000 €, ok, mais il aurait fallu mettre le niveau de dépenses de fonctionnement à plus 5 250 000 € pour parvenir à un équilibre budgétaire à moins 2,5 M€.

Je sais que c'est quelque chose d'assez technique et un peu complexe, mais aujourd'hui, on a une DM proposée qui n'est pas à l'équilibre. On a moins 2 750 000 € du côté dépenses et moins 2 250 000 € en termes de recettes. C'est votre proposition. Sur la proposition que vous avez faite, on n'arrive pas justement à l'équilibre des moins 2,5 M€ que vous avez voulu indiquer.

Il y a deux erreurs qui se sont glissées dans les mouvements proposés.

Mme la PRESIDENTE.- Je propose de passer au vote pour l'amendement. Qui est pour ? Les élus du groupe de M. KRUCIEN. Abstention : groupe de Mme VOIDEY. L'amendement est rejeté.

Je vous propose de mettre aux voix le rapport 401. Résultat du vote à main levée : Contre : groupe de M. KRUCIEN. Abstention : groupe de Mme VOIDEY. Rapport adopté.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés avec 12 voix contre et 2 abstentions.

RAPPORTS PONCTUELS

N° 402 – Compte rendu de l'exercice des délégations de compétences consenties à la Présidente du Département par le Conseil départemental

M. VIVOT, Rapporteur

M. VIVOT.- *Présentation du rapport.*

Mme la PRESIDENTE.- Y a-t-il des interrogations ?

Mme DUVERNOIS.- Pour notre part, c'est une question de compréhension. Ludovic FAGAUT a dit : il a fallu ajouter aux 30 M€ d'économies demandées par le gouvernement Barnier les 9 M€, ce n'est pas vrai ?

Mme la PRESIDENTE.- Non.

Mme DUVERNOIS.- C'est bien que les 9 M€ qu'on prend en considération ?

Mme la PRESIDENTE.- Oui. Vous aviez bien compris, mais il vaut mieux éclairer les choses. Vous nous avez dit tout à l'heure que vous vouliez nous éclairer, donc on vous éclaire à notre tour.

Communication non soumise à vote.

N° 403 – Relèvement du taux des droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

M. BILLOT, Rapporteur

M. BILLOT.- *Présentation du rapport.*

Mme la PRESIDENTE.- Merci. Claude DALLAVALLE, c'est sur le rapport ?

M. DALLAVALLE.- Merci Mme la Présidente. Mars 2025, vous écrivez : « Dans un contexte budgétaire fortement contraint, la majoration du taux de DMTO permettra une recette supplémentaire essentielle pour notre collectivité. »

Janvier 2014, lors de l'Assemblée du 21, le Président JEANNEROT, dans le but de pouvoir répondre aux dépenses sociales : APA, allocation personnalisée d'autonomie, PCH, prestation de compensation du handicap, et surtout RSA (revenu de solidarité active), qui avait subi une hausse de 15 % entre 2012 et 2014, proposait d'augmenter les DMTO de 3,8 % à 4,5 % pour deux ans.

Lors des débats qui ont suivi, plusieurs Conseillers généraux de votre groupe sont intervenus. Je me permets de reprendre quelques phrases entendues ce jour-là : « faire subir une fois supplémentaire à nos concitoyens le fait d'augmenter une taxe » ; « un frein à la construction ». Je pourrais reprendre d'autres propos tenus lors de ce débat qui indiquaient une certaine hostilité de votre groupe à une telle mesure.

Deux ans après, soit en 2016, il y avait la possibilité de revenir à un taux de 3,8 %. Vous étiez alors à la tête du Département, vous ne l'avez pas fait, heureusement. En effet, avec une période forte au niveau de l'immobilier, les recettes DMTO ont fortement augmenté. Ce sont plusieurs millions d'euros supplémentaires que le Département a pu recevoir à la suite de cette augmentation.

Mme la Présidente, je pourrais reprendre ce qui a été dit par une personne de votre groupe lors de l'Assemblée de janvier 2014 : vous avez le choix de le faire, vous avez la majorité, que l'on soit pour ou contre, cela ne changera rien. Mais comme cela a été dit lors du liminaire, répété par Magali DUVERNOIS, nous voterons pour.

Lors de votre liminaire, vous avez dit que vous ne pouviez pas faire autrement. Olivier, en présentant la DM1 et ce projet, a dit que ce n'était pas un choix, mais une nécessité. En faisant cette proposition, difficile pour vous, je pourrais ajouter forcé et contraint, c'est une étape que vous venez de franchir à augmenter une taxe. Oui, notre collectivité a besoin de trouver des recettes pour pouvoir répondre à ses compétences, et principalement ses compétences sociales. Pouvoir augmenter la DMTO en est une, mais cela ne se fera pas tous les ans.

Réfléchissons ensemble sur d'autres possibilités. Le résultat ne sera sûrement pas à la hauteur de l'augmentation de la DMTO.

En commission, on peut étudier les quelques possibilités comme la taxe d'aménagement. Comme pour les dépenses, il est nécessaire de revoir les recettes sur lesquelles nous pouvons agir, en sachant qu'il y en a peu.

Toutes les collectivités locales doivent aujourd'hui faire face à des décisions gouvernementales datant de plusieurs années. Des suppressions d'impôt ont coûté très cher au budget de l'État. La Cour des comptes le dit : sans ces baisses d'impôt, le déficit aurait été de 3,8 % l'année dernière au lieu de 6 %. Par conséquent, l'ensemble des collectivités locales ne seraient pas autant impactées cette année.

Des propositions sont faites en Assemblée nationale. Exemple : la proposition faite par le groupe écologiste et social, instaurant un impôt plancher de 2 % sur le patrimoine des ultrariches. Maintenant, cela doit passer au Sénat. Faisons appel à nos sénateurs du Doubs d'aller dans le même sens, bien que leurs collègues de l'Assemblée ne l'aient pas fait. C'est un appel de solidarité nationale : ceux qui peuvent contribuer doivent le faire pour permettre à chacun de vivre dignement. L'État fait un appel pour soutenir un investissement de 5 milliards pour renforcer nos dépenses militaires, pourquoi n'impose-t-il pas les plus riches pour contribuer à la solidarité sociale ? Merci de votre écoute.

Mme la PRESIDENTE.- Merci. Je ne vais pas revenir en 2014, encore moins en 2001 puisque c'est depuis 2001 que je siége dans cette Assemblée, sinon, on pourrait passer encore quelques heures ensemble et évoquer bien des délibérations et des décisions.

Simplement, ce que je veux vous dire, c'est qu'en 2014 on échangeait dans nos commissions et on posait les sujets dans les commissions. On était d'accord ou pas, en tout cas, c'est comme cela que ça se passait. On échange ici en séance, c'est très bien. Et ce que vous venez de dire, que je franchis un pas, c'est la majorité départementale, encore faut-il le franchir le moment venu. Et c'est ce que nous faisons aujourd'hui contraints et forcés.

Je pourrais assez reprendre les propos d'un autre Président, qui n'est pas de mon obédience politique, celui de la Gironde, qui a bien d'autres millions à trouver que le Département du Doubs, tant les choix ont été différents. Il est dans une complexité pas possible. Je le cite, parce qu'on a échangé il y a très peu de temps avec lui.

Tout cela pour vous dire que quand il faut prendre les décisions, on les prend, et je suis bien loin du dogme que vous avez évoqué dans vos propos liminaires.

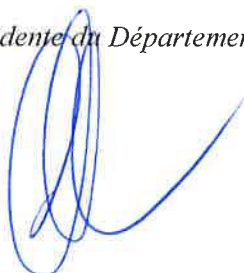
Je mets le rapport aux voix. Résultat du vote à main levée : Adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je vous souhaite une bonne fin de journée.

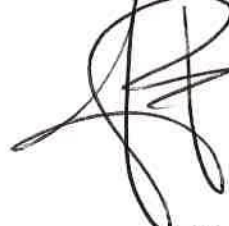
- La séance est levée à 17h45

La Présidente du Département,

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Christine BOUQUIN

La Secrétaire de séance,

A black ink signature with a large, stylized initial 'P' and several loops, followed by a horizontal stroke.

Patricia LIME-VIEILLE